

La dure besogne qui s'impose

Rapide tour d'horizon

Revenons brièvement sur cette enquête ontarienne. Il s'agit, on se le rappellera, de l'examen des manuels en usage dans les écoles bilingues. Il paraît qu'on fera, parallèlement, la révision des manuels dont se servent les écoles purement anglaises, mais ceci nous intéresse de façon moins directe.

Nos lecteurs savent quelle lutte s'est livrée en Ontario pendant plus de quinze ans. C'est l'existence même de l'enseignement bilingue qui s'est jouée pendant cette période. La tragique aventure s'est dénouée d'une façon assez favorable pour les nôtres, d'une façon beaucoup plus favorable même que ne l'imaginaient les défaitistes du temps. Mais les gains considérables qui furent alors réalisés, l'interruption de la lutte violente jusqu'à la menace contre nos écoles, ne disposaient pas de toutes les appréhensions et de genre et la gravité.

D'abord, les Franco-Ontariens, comme tous ceux qui habitent des régions en majorité anglaises, auront toujours à se défendre contre l'atmosphère qui les enveloppe et les pénètre; puis, dans le cas particulier des Ontariens, il y avait à régler toute une question de manuels, dont le rapport même de la Commission d'enquête Merchant-Scott-Côté avait souligné l'urgence et la gravité. D'autres problèmes de détail restent probablement aussi à débattre.

C'est cette question des manuels qu'étudiera la nouvelle commission, où le gouvernement a eu le bon sens de faire entrer, avec deux professeurs de français d'origine anglaise, trois professeurs de langue française, dont deux Canadiens français, MM. Charbonneau et Gauthier, qui connaissent par expérience directe la situation des écoles bilingues et l'insuffisance des manuels actuels; — insuffisance dont le sous-ministre, M. McArthur, qui entend et parle le français, se serait, paraît-il, lui-même rendu compte.

L'institution de la Commission appelle au moins deux observations: elle est d'abord, tout vraisemblablement, la suite des enquêtes et des observations faites par l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario et par le congrès franco-ontarien d'octobre dernier, ce qui prouve l'importance en pareil cas d'une organisation permanente et la nécessité de son maintien; elle rappelle que, d'un bout à l'autre du pays, il faut lutter pour la défense et le libre épanouissement de notre personnalité propre.

Personne n'a donc le droit de jeter ses armes ou ses outils.

* * *

Autre fait, qui justifie cette observation d'ordre général.

On lira dans notre revue de la presse d'aujourd'hui un extrait de l'*Evangeline*, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui remet en vedette la situation faite aux Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Le cas est particulièrement douloureux, parce que les Acadiens constituent un tiers de la population du Nouveau-Brunswick et qu'une commission de spécialistes, composée d'hommes des deux races, a déjà for-

mulé le programme des réformes qui s'imposent pour le plus grand bien de leurs écoles.

Mais il a suffi d'une levée de boucliers de la part des loges orangistes pour faire reculer les gouvernants.

Combien de temps cela durera-t-il?

* * *

Des trois provinces de l'Ouest nous arrivent des nouvelles à la fois réconfortantes et pénibles.

Réconfortantes parce qu'elles marquent une volonté de fer et saine réaction; pénibles, parce qu'elles nous rappellent qu'on est obligé de s'imposer d'exceptionnels sacrifices pour faire des choses qui devraient aller d'elles-mêmes, passer dans la routine courante.

Il s'agit des concours de français qu'on organise au Manitoba, dans l'Alberta et la Saskatchewan, et qui exigent de la part des maîtres, des élèves et de leurs amis de l'extérieur une belle somme de dévouement.

Effort magnifique, mais dont il ne serait pas besoin, qui pourrait être donné à d'autres besoins, si les minorités de l'Ouest jouissaient d'un régime analogue à celui dont bénéficie la minorité anglo-protestante de notre province.

* * *

Et dans notre province même, où nous sommes la grande majorité, qui osera dire que nous avons le droit de nous reposer?

On ne peut ouvrir un journal sans y trouver un appel à la *refranchisation*. Est-il meilleure preuve que nous n'avons pas su garder à cette partie du pays le visage qui lui convient?

Autre preuve, plus pénible encore peut-être. Une partie de la presse prêche ce que l'on appelle l'*achat chez nous*. — C'est-à-dire, la politique la plus simple, la plus normale, celle que pratiquent tous les autres groupes sans que personne ne songe à s'en offusquer; une politique qui n'implique aucun excès exclusivisme, qui ne vise point à interrompre des relations nécessaires en pays mixte, mais simplement à remettre un peu d'ordre dans une maison qui est à l'envers; une politique, enfin, à laquelle personne n'aurait même besoin de penser, si les Canadiens de langue française faisaient tout uniment ce que font, tous les jours, et sans que personne, encore une fois, ne songe à s'en offusquer, leurs voisins anglais ou juifs.

Le simple fait qu'une partie de la presse soit obligée de mener pareille campagne n'est-il pas assez tristement significatif? Mais plus significatif, et plus triste encore, n'est-il pas ce deuxième fait qu'une autre partie de la presse de langue française, la plus luc, hélas! n'ose même point, tant la maison est sens dessus dessous, toucher à pareil sujet?

* * *

Donc, un peu partout, il y a de la besogne, de la bonne et dure besogne à faire.

Il n'était peut-être pas mauvais de le rappeler au moment où les querelles politiques, dont nous ne méconnaissons point d'ailleurs l'importance, risquent d'absorber pour plusieurs mois à venir l'attention du grand public.

Omer HEROUX

L'actualité

Une vraie vache!

Les Américains n'ont pas que des idées saugrenues; ils en ont parfois de pratiques; parfois aussi de délicates.

C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut classer celle que vient de rédiger M. James Mulholland, l'un des administrateurs des jardins publics et terrains de jeux de New-York.

M. Mulholland fait marcher une ferme-miniature sur des roulettes. Remorquée par une automobile il promène dans tous les terrains de jeux de Gotham une étable qui abrite une vache jersaise, ses deux veaux de quelques jours, une brebis et ses deux agneaux, une chèvre et ses deux chevreaux et un petit goré roux. A chaque étape, la ferme miniature séjourne trois jours.

Après des enfants du voisinage, blâmes par le spectacle, qu'on dit grandiose, des fameuses parades de Broadway, cette ferme ambulante obtient un succès de curiosité incroyable. La dépêche qui nous apprend cette innovation nous fait part des observations des bumbins de Manhattan qui l'ont vue.

Le fermier — car la ferme a non seulement un fermier mais encore une fermière jeune et accorte — s'approche de la vache pour la traire, un agriculteur-amateur de dix ans, qui veut épater ses camarades de sa science, s'écrie: "Regardez! il va lancer la vache!"

Il y a de quoi tirer des larmes d'une qui ne sont pas laris.

Idée délicate et tendre, répétons-le, pour les petits enfants, celle de cet administrateur des parcs de la grande ville. Il a deviné que les pauvres petites plantes de bétail seraient heureuses de voir la vraie nature, de voir des animaux domestiques autrement qu'à l'écran ou sur les panneaux-réclames. Les jardins zoologiques new-yorkais sont très bien montés; ils leur montrent des bêtes rares, mais ils leur laissent ignorer les animaux domestiques, c'est-à-dire ceux qui les nourrissent, qui les touchent de près et les intéressent le plus. Les pauvres petits enfants sont comme ce savant dont parle le conte, La Bruyère, qui pouvait défilé de mémoire toutes les dynasties mides ou égyptiennes mais qui ignorait tout des dynasties régnantes de son temps.

A Montréal même, nos enfants ne sont pas éloignés de l'ignorance crasse de ceux de New-York. Nous ne voulons pas parler ici, évidem-

ment, de ceux qui habitent les quartiers excentriques où les frontières urbaines et rurales se complètent encore, où l'on trouve, en plein parcs municipaux, (où du reste elles font scandale à cause de leur mauvaise tenue) des étables en pleine exploitation, c'est-à-dire environnées de fumier.

Nous ne voulons pas parler, non plus, des petits citadins qui vont régulièrement aux champs pendant leurs vacances ou de ceux dont la famille possède une automobile. Mais il existe sûrement, dans les quartiers centraux, plus d'un petit bonhomme qui arrive à l'âge adolescent sans avoir vu une vraie vache et une vraie étable et surtout sans avoir vu le fermier accomplir sa besogne modeste mais si indispensable.

Les moyens de communication s'améliorent annuellement, mais la sociologie et la science de l'aménagement des cités ne s'adaptent pas aux conditions modernes, ne jouent pas pleinement des merveilleuses ressources à leur disposition.

Les gazettes nous présentent l'âge d'or, nous font espérer l'époque où il n'y aura plus à proprement parler ni agglomération urbaine aux champs et se rendra à l'usine proche en l'espace de quelques instants. Ce sera l'heureux équilibre de la vie urbaine et de la vie rurale. Mais jusqu'ici rien ne se fait en ce sens. Les communications de la périphérie au centre sont de plus en plus laborieuses et il n'y a ni plan d'ensemble, ni subsides publics pour favoriser l'établissement de demeures ouvrières dans les quartiers excentriques.

Pourtant, comme elles feraient des heureux, chez les adultes et particulièrement chez les enfants, ces maisonnettes sises au milieu d'un lopin de terre où seraient cultivés fleurs, fruits et légumes et où l'on pourrait garder, à défaut d'une vache, une chèvre pittoresque, folle et bienfaisante!

La jeunesse s'ennuie, et, à cause de cela, fait des bêtises. A l'âge de nos enfants, la plupart d'entre nous ignorons le vide du désœuvrement. Nous étions pris, dès la classe, par des travaux domestiques que le progrès a supprimés. Nous les maudissons; mais ils étaient sains. En fortifiant le corps, ils occupaient des moments dont nous n'aurions su que faire sans eux. Quotidiennement, il fallait rentrer le bois, l'eau même parfois, puis, dans la belle saison, la basse-cour ou l'étable réclamaient des soins assidus. Et il y avait les

courses, à cette époque sans téléphone, chez les fournisseurs dont on revenait par le chemin des écoliers, après s'être mis en marche en se faisant, quelquefois littéralement, tirer l'oreille.

Mais avec quelle tendresse on se remémore le temps où pigeons et lapins quittaient notre venue et s'attachaient à nous malgré les mauvais temps que leur jouait parfois un âge qui a toujours été sans pitié.

Enfin, sans la campagne, cette leçon de choses la plus complète de toutes, où l'on voit s'exercer tous les métiers, où, en cherchant bien, on peut encore repérer le forgeron à la boutique reluisante, comment le goût sédait pour les choses de la nature et le sens de l'observation, qui en est le corollaire, peuvent-ils s'éveiller?

Paul ANGER

Bloc-notes

Quinze sénateurs...

Ils sont quinze — y compris le sénateur Lewis mort ces jours-ci à Toronto, — que M. Bennett devra remplacer d'ici les prochaines élections: quinze sur moins de cent en tout; cela veut dire que près de dix-sept pour cent des fauteuils, au Sénat, vont rester vides encore quelques semaines. C'est la première fois depuis la Confédération, affirme-t-on, que la Chambre Haute est si dérangée. Si M. Bennett avait préché la réforme du Sénat, on comprendrait à la rigueur qu'il veuille la faire faire par la mort; mais l'on sait fort bien qu'il garde libre pour les dernières semaines avant une élection dont le résultat lui paraît dangereux toute une série de places où caser de ses amis politiques, incertains de pouvoir se faire réélire, ou désireux de sortir de la vie publique active, ou impatientes de faire reconnaître par leur chef les services qu'ils prétendent lui avoir rendus, — alors que dans maints cas c'est le parti même qui leur a rendu service, en les mettant aux premiers rangs alors qu'ils ne méritaient guère d'y être ou d'y rester. On comprend que M. Bennett a eu d'autres soucis, pendant des semaines, que de choisir des sénateurs nouveaux; il s'est sans doute dit que l'heure venue d'en désigner, la chose difficile, ce ne serait pas de les trouver, mais de rayer de la liste un trop grand nombre de candidats. L'attitude de M. Bennett envers le Sénat démontre

qu'il n'attache guère d'importance à la Chambre Haute, puisqu'il la laisse longtemps incomplète et dérangée. Cela n'est pas, de la part d'un homme qui affiche le souci de la dignité des institutions parlementaires, tout à fait logique. Si le Sénat vaut quelque chose, s'il est un rouage utile de nos institutions, nos gouvernants ne paraissent pas pressés de l'utiliser à sa pleine valeur; et s'il ne vaut pas grand-chose, présentement, selon eux, pourquoi ne se hâtent-ils pas d'y nommer des hommes d'importance et de prestige réels? N'en trouveraient-ils donc pas? Le vrai, c'est que nos partis ne considèrent plus guère le Sénat que comme un endroit commode où caser leurs amis d'un âge un tant soit peu avancé et se faire une majorité d'appoint. Ce sont nos partis eux-mêmes qui minent plus que quiconque le prestige du Sénat, en n'y désignant pas d'ordinaire des hommes de premier ordre et qui représentent vraiment les différents sections et les différents groupes importants du pays.

D'où cela vient-il?

Un journaliste new-yorkais vient d'attraper un mois de prison pour n'avoir pas voulu révéler à un tribunal de justice la provenance d'une information importante qu'il était seul à connaître. Il a persisté dans son mutisme et le tribunal l'a condamné sans plus. Il n'y a pas de secret professionnel reconnu par la loi, pour le journaliste. Mais il y a peu d'exemples qu'en matière importantes un journaliste ait violé le secret qu'on lui a demandé. Et cela se comprend. Que les journalistes passent pour être indiscrets et du coup ils se ferment maintes sources de nouvelles avec lesquelles ils doivent compter. Dans maints quotidiens, ni le directeur ni le rédacteur en chef ne demandent à tel ou tel membre de leur personnel, journalistes d'expérience et qui ont soin de contrôler leurs nouvelles avant de les publier, comment ils ont obtenu celles-ci. Leurs chefs leur font confiance, dès qu'ils sont certains de la conscience professionnelle de ces collaborateurs. Ceux-ci prennent la responsabilité de leur information, ils risquent leur carrière là-dessus. Parfois, sur l'heure, la nouvelle est si invraisemblable qu'on l'estime incroyable et mal fondée. Des mois plus tard, les faits justifient le journaliste d'avoir lancé son information, puisée ou ne sait où. Ainsi, lorsqu'en mars ou avril 1920, un journaliste du *Devoir* annonça l'entrée de sir Lomer Gouin à la *Presse*, pour le cours de l'été suivant, l'information parut fantaisiste. Sir Lomer Gouin, premier ministre démissionnant pour aller à la *Presse*? Fin juillet 1920, la *Presse* confirmait la nouvelle; en août 1920, sir Lomer Gouin entra à la *Presse*. D'où était venue la nouvelle, bien des semaines auparavant, au *Devoir*? Celui qui la donna est encore seul à le savoir. C'est son secret, et bien gardé...

G. P.

A Québec

"Elle est en 'spencer wood'"

Belle riposte de M. Taschereau

La fin de la session

Québec, 20 — La plus longue session des annales législatives provinciales a pris fin, samedi après-midi, après 109 séances de la Chambre et 38 séances du Conseil législatif.

Pour hâter la prorogation des Chambres, moult motions inscrites aux jours meilleurs de la session ont été sacrifiées et on survivra même pas dans les journaux de l'Assemblée législative. C'est ainsi que M. Oscar Drouin a laissé tomber l'attaque meurtrière qu'il méditait contre Spencer Wood, l'agreste résidence de nos lieutenants-gouverneurs. M. Drouin la trouve d'un luxe ruineux, bien que les dépenses aient été fort réduites depuis quelques années.

On raconte à ce sujet une anecdote délicate.

Il y eut au cours des trente années de ministère de M. L.-A. Taschereau un personnage éminentement distingué qui remplaçait le lieutenant-gouverneur lorsque celui-ci était forcé de s'absenter de la province. Et il le faisait avec beaucoup de gloire, un sens général de l'hospitalité vice-royale à rendre jaloux les pachas à neuf queues des Contes des Mille et une nuits. Il avait réalisé pleinement le sens de cet aphorisme politique, que "les biens des sujets sont à la disposition du souverain". La Grande-Allée québécoise ne parlait que des réceptions de M. X., des salons brillamment éclairés, des massifs de fleurs rares, des crûs exotiques fameux qui étincelaient dans les coupes ciselées.

M. Taschereau, ennemi des gaspillages fastueux et inutiles, trouvait que ces déploiements étaient sans doute remarquables et éminemment distingués, mais fort coûteux à la province. Sans rêver de réjouissances à la soupe aux pois, il estimait qu'une simplicité de bon goût valait mieux.

Elle est en "Spencer-wood"

Or donc, il advint que l'illustre personnage rendit visite à M. Taschereau qui le reçut dans son sévère cabinet de travail. La simplicité de la pièce émut fortement le distingué, qui avisa cependant une sorte de petite table et affecta d'en paraître ravi et curieux. Il admira, combien elle était jolie à voir, de bon tour, agréable de lignes, et cer-

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Le différend italo-éthiopien devant le Conseil de la Société des nations

L'Ethiopie affirme que l'Italie a groupé 80,000 soldats et 1,000 avions militaires près de la frontière éthiopienne en Erythrée et en Somalie italienne

Hitler fera sa déclaration de politique étrangère demain — Goering a eu un entretien avec Laval, à Cracovie, samedi

(D'après des dépêches de la Canadian Press et de l'Associated Press)

Le Conseil de la Société des nations commence aujourd'hui une session à laquelle le différend italo-éthiopien confèrera peut-être beaucoup d'importance. L'Ethiopie affirme que l'Italie a groupé 80,000 soldats et 1,000 avions militaires près de la frontière éthiopienne en Erythrée et en Somalie italienne.

Demain, le Reichsführer Hitler doit faire, en présence du Reichstag, une déclaration de politique étrangère. On mandait de Berlin, ce matin, qu'il cherchait encore à obtenir une entrevue avec le ministre des affaires étrangères de la France, M. Pierre Laval. Samedi, grâce à M. Beck, ministre des affaires étrangères de la Pologne, l'un de

ses principaux collaborateurs, le général Goering, ministre de l'aviation, a eu un entretien avec M. Laval, à Cracovie. L'entretien a duré deux heures et demie.

A Paris, aujourd'hui, des membres de la mission que M. Laval dirigeait à Moscou et à Varsovie ont dit qu'il faut éviter d'attacher beaucoup d'importance à cet entretien. Jusqu'à présent, le gouvernement français a dit que c'est à Genève qu'il faut discuter les questions franco-allemandes.

Mercredi, le gouvernement MacDonald annoncera au Parlement un programme d'expansion de l'aviation militaire britannique. A Londres, le bruit court encore qu'il y aura bientôt remaniement du cabinet MacDonald.

l'ainement d'un bois étranger aux rives canadiennes. Car notre homme était magnifique dans ses discours comme dans sa vie. Et il demanda avec un intérêt poli, de quel bois avait été fabriquée cette merveille.

M. Taschereau, légèrement agacé, eut un imperceptible haussement d'épaules, puis un sourire fugitif erra sur ses lèvres. Il répondit gravement:

Vous avez raison! Ce meuble est en effet d'un bois très, très cher. C'est en "spencer wood".

Le distingué personnage toussa précipitamment, et après quelques paroles d'adieu incohérentes, sortit avec dignité.

M. Duplessis agressif

Le dernier jour de la session est habituellement rempli de manœuvres. Les adversaires fatigués et ahuris, se contentent d'échanger de douces banalités, pendant que nos députés se détendent des longues séances par des gamineries d'étudiants.

Contrairement à la coutume, la séance de samedi a été marquée par une des attaques les plus agressives de M. Duplessis. La figure pâle, les traits tirés par la fatigue, car la somme de besogne qu'il a dû accomplir au cours de cette longue session est quelque chose de prodigieux — mais l'esprit plus aigu et alerte que jamais, le chef de l'opposition a lancé contre le premier ministre et son département une des plus terribles bordées qu'il ait essuyées le gouvernement.

Le premier ministre a tenu tête, et il a manœuvré avec son habileté ordinaire.

Une curieuse affaire

Il s'agit d'une assez curieuse affaire. Une bande d'escrocs qui opèrent à Québec a volé \$40,000 à un M. Randall, d'Angleterre, et \$20,000 à une dame, une Anglaise également. Le voleur, un nommé Braithwaite, s'est enfui en Angleterre, où emprisonné pour cambriolage, il a été relâché par Randall. Braithwaite a été extradé, et il a offert de s'avouer coupable des deux vols, de rembourser la Couronne, les \$20,000 de frais d'extradition, et de payer \$4,000 à la dame volée; la condition, c'était qu'il soit libéré de 24 mois de prison. Cependant, deux jours avant la condamnation, M. Charles Lancelot, assistant-procureur-général, écrivait à Randall, que la Couronne ne pouvait poursuivre Braithwaite sur l'accusation d'avoir volé \$40,000 livres sterling à Randall, parce qu'il n'avait été extradé que sur l'autre chef d'accusation.

M. Duplessis affirme que ces ententes avec les bandits, dans le dos des vols, au profit de la Couronne et des bandits, à même l'argent volé qui n'appartient pas à la Couronne mais aux victimes, est tout simplement immoral.

M. Taschereau a riposté que c'est une coutume suivie depuis longtemps que si un escroc consent à restituer une partie de son vol, il bénéficie d'une sentence plus légère.

M. Duplessis a fait remarquer alors qu'il suffirait d'avoir de l'argent pour éluder la majeure partie d'une sentence, si pareil principe doit prévaloir.

Alexis GAGNON

Carnet d'un grincheux

L'homme assuré de ne jamais errer parfois à travers les faits, les yeux mi-ouverts ou mi-fermés, et ne les voit que sous l'angle où il les veut voir. Il a l'oeil infidèle.

L'affaire Braithwaite dont M. Duplessis a parlé samedi démontre que "pour les purs, tout est pur", même s'ils s'acquiescent.

On a remarqué avec quelle vivacité M. Bennett s'est informé auprès de M.

L'Action libérale nationale à Saint-Jean-Port-Joli

Nos rangs sont ouverts aux libéraux, aux conservateurs et aux indépendants qui veulent épurer l'administration provinciale, déclare M. Paul Gouin — On peut pratiquer pour cinq millions d'économies — Nous nous acheminons vers le paupérisme, dit M. Ouellet

Québec, 20 (D. N. C.) — "Nos rangs sont ouverts à tous les hommes de bonne volonté, libéraux, conservateurs et indépendants, à tous ceux qui désirent voir épurer l'administration de notre province", M. Paul Gouin, chef de l'Action libérale nationale, a terminé par cet appel le discours qu'il a prononcé à Saint-Jean-Port-Joli, hier après-midi.

M. Paul Gouin et ses amis ont parlé sur le terrain de l'exposition devant une foule considérable, en dépit de la température relativement froide. Tous les orateurs ont été bien accueillis et écoutés avec un intérêt marqué.

Le gros de la foule était de Saint-Jean-Port-Joli et de tout le comté de l'Islet. Toutefois, on remarquait aussi des gens de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de la Rivière-Queule, de Montmagny, de Québec, etc.

L'assemblée était sous la présidence de M. Luc Bourgault, cultivateur.

Les orateurs ont été: MM. Wheeler Dupont, avocat; Paul Gouin, c.r., chef de l'Action libérale nationale; Louis Morneau, de Saint-Jean; le Dr Fernand Lizotte, de St-Aubert; et M. Ernest Ouellet, membre du Conseil législatif.

Les discours n'ont porté que sur des questions provinciales: l'agriculture, la colonisation et l'économie dans les dépenses administratives.

Premier orateur de l'après-midi M. Wheeler Dupont rappelle qu'il est bien chez lui à Saint-Jean-Port-Joli. Il dit ensuite pourquoi il a été heureux de donner son adhésion au groupe de patriotes qui dirigent M. Gouin, les Ouellet et les Lacroix. "Il offre ses services à l'A.N.L.", pour la lutte qui s'annonce.

Le chef de l'A. N. L. note avec humour que le *Soleil* de M. Taschereau, pas celui du bon Dieu, et il y a une grosse différence, dit-il, avait l'habitude de le désigner comme le frère jumeau en chef de l'Action libérale nationale. Il est vrai, ajoute M. Gouin, que je n'ai pas la belle corpulence de M. Taschereau (rires), mais vous avez là un exemple de la façon dont ce journal renseigne ses lecteurs.

M. Gouin ajoute que l'agriculture doit être à la base de notre système économique. Il touche aussi à la colonisation et déclare qu'un entrepreneur de pompes funèbres serait bien à sa place pour exécuter le plan de retour à la terre de M. Vautrin. L'orateur dit toute l'importance de la colonisation et de la question de l'électricité, mais il ajoute que ce ne sont là que deux problèmes entre cent.

M. Gouin déclare qu'il y a dans notre province 60,000 jeunes gens au moins qui attendent leur tour d'aller s'établir sur la terre, mais

Dupré de ses collègues québécois du ministère. A qui ne portent-ils pas ombrage?

Lawrence, s'il était revenu de son grave accident, disent les médecins, aurait eu le cerveau malade et la parole hésitante: de quoi faire un politicien comme il y en a tant dans nos démocraties. N'est-il pas mieux mort que réduit à cette extrémité?

Il n'y a eu que deux canonnisations à Rome, hier. Chez nous, les canonnisations se font par milliers à la fois. Ne seraient-elles pas moins fondées que celles de Rome?

Le Grincheux

il ajoute aussi qu'il y a 140,000 fermiers établis. Si j'en crois M. Lucien Lamoureux, député ministériel d'Iberville, la moitié de ces cultivateurs sont menacés de la faillite. Il apparaît tout à fait inutile d'envoyer de nouveaux colons sur la terre, si nous ne réussissons pas à améliorer le sort de ceux qui y sont déjà.

M. Gouin passe ensuite aux économies qu'il y aurait lieu de pratiquer dans la province. Il dit d'abord que M. Taschereau a imposé dix millions de nouvelles taxes en deux ans, dont cinq millions cette année. Même les paratonnerres sont taxés, ajoute-t-il. M. Taschereau a voulu prendre ce moyen pour se garantir contre la foudre populaire qui le menace.

Le chef de l'A.L.N. parle de notre situation agricole et de la perte de nos marchés. Il dit un mot du déséquilibre entre la population rurale et la population urbaine.

Economies à pratiquer

M. Gouin est d'avis qu'il y a des économies à pratiquer pour environ cinq millions dans l'administration de la province. Ces économies pourraient être pratiquées par la réduction du nombre des ministres et la fusion de ministères, la réduction du nombre des commissions, la réduction à 65 du nombre des députés, la transformation du Conseil législatif en un Conseil économique et l'abolition de Spencer-Wood. M. Gouin a aussi réclamé le contrôle des dépenses d'élections et la suppression de la caisse électorale secrète.

Le chef de l'Action libérale nationale promet que son groupe fera une lutte franche, loyale et honnête, ce moyen étant le seul pour amener l'épuration qui s'impose. Il dénonce la confection des listes électorales et déclare que l'A.L.N. compense sans pitié le "réseau de télégraphes sans fil mais à ficelles du régime".

M. Louis Morneau parle à la suite de M. Gouin. Il dénonce le travail du dimanche et reproche à M. Taschereau de s'en remettre toujours au fédéral. M. Morneau reproche aussi au gouvernement de n'avoir pas su garder pour nos cultivateurs les marchés que nous avions, celui de Montréal en particulier.

Orateur suivant, M. Fernand Lizotte traite surtout de colonisation et d'agriculture. Il décoche à plusieurs reprises des traits au ministre de l'Agriculture.

M. Ouellet

M. Ernest Ouellet termine la série des discours. Il est applaudi à plusieurs reprises. M. Ouellet se fait d'abord applaudir dès le début en rappelant la mémoire de M. Joseph-Edouard Caron et le souvenir de M. Elzéar Thériault.

A Québec

La fin de la session

La 109^e séance — Motions non discutées — Sanction de 57 bills — M. Taschereau prêt à poursuivre les falsificateurs de listes électorales — M. Duplessis accuse les commissaires et le parti ministériel

L'affaire de la "bombe"

Québec, 20. — La quatrième session de la dix-huitième législature s'est terminée samedi après-midi, après la 109^e séance. C'est la plus longue qu'aient enregistrée les journaux de l'Assemblée législative. Le Conseil législatif a tenu 38 séances. La session a été prorogée à 1 heure 35 minutes, (heure avancée), samedi midi.

Au cours de la séance, samedi matin, la Chambre a voté les crédits du procureur général, du trésor provincial et le budget supplémentaire qui était de \$2,778,602.07. On a voté à midi et quarante sur les amendements qu'avait apportés le Conseil législatif sur la loi relative à l'acquisition de certaines terres pour fin de colonisation, amendements qui ont été adoptés par 31 voix contre 5.

Il restait plusieurs motions sur le feuillet de la Chambre, notamment cinq de M. Drouin, une de M. Guertin, une de M. Barré, une de M. Robert Taschereau, une de M. Crête, et une de M. J.-A. Francoeur.

MM. Drouin et Guertin ont déclaré qu'ils n'insisteraient pas pour discuter leurs motions, à cette période de la session, afin de ne pas retarder la prorogation des Chambres.

178 bills

Le lieutenant-gouverneur a sanctionné 57 bills, ce qui porte le nombre des lois adoptées au cours de la présente session à 178.

La dernière séance a été marquée par un débat très vif entre MM. Duplessis et Taschereau, au sujet des crédits du procureur général.

Le département du procureur général, dit M. Duplessis, est chargé en vertu des lois, de poursuivre ceux qui violent la loi et de faire punir les coupables. Aussi lorsque le procureur général ne poursuit pas les coupables et ne les fait pas punir, il se rend complice.

Les listes électorales

Or, c'est ce qui s'est produit au sujet des listes électorales de Montréal, dit M. Duplessis. Il a été prouvé, hors de tout doute, que des milliers de noms faux ont été ajoutés de façon criminelle, aux listes électorales de Montréal. Les réviseurs des listes étaient des amis du gouvernement et bien disposés envers lui. Et ils ont admis l'existence de la fraude, en rejetant précisément ces milliers de noms de faux électeurs. Il a été prouvé également que l'inscription de ces faux noms était appuyée d'affidavits basés sur les faux serments et le parjure. Des personnes qui représentaient les plus hautes autorités se sont étonnées et ont demandé au procureur général d'intervenir et de rechercher les auteurs de ces méfaits.

La bombe

Mais le procureur général n'a rien fait. Il a été autrement actif lorsqu'il s'est agi de la fameuse bombe qui n'avait pas éclaté. Le Département, la police, tout a été mis en branle à cause du bâton de *New Sitek* tout à fait inoffensif. Mais pour ceux qui ont saboté les listes électorales et commis des plus graves offenses, on ne fait rien.

M. L.A. Taschereau répond qu'il est difficile de contrôler dans une ville aussi grande que Montréal, tous ceux qui veulent s'inscrire sur les listes électorales. Il y a près de 200,000 électeurs et tous les citoyens sont libres d'enregistrer leurs noms. La révision a été faite par des hommes compétents et honnêtes. Ils l'ont prouvé en rejetant les faux noms, ainsi qu'on l'a vu. La révision est maintenant terminée et je ne sache pas, dit M. Taschereau, qu'on se soit plaint du travail de révision, car les réviseurs ont rejeté avec raison, le crois, beaucoup de noms qui semblaient illégitimes.

Je ne suis pas prêt à dire que le procureur général doit s'immiscer dans la révision des listes, et pareille initiative soulèverait peut-être plus de protestations et d'accusations de partialité. Le contrôle de l'enregistrement des noms a été fait, et de façon judicieuse.

Naissance

LIPPENS — A Montréal, le 10 mai 1935, à l'hôpital de la Minérite, à M. Jean Lippens, pharmacien-chimiste et à Mme Lippens (née Mary Tremblay) un fils baptisé Marie-Jean-Drummond Perrain et marraine: M. Paul Lippens, oncle de l'enfant, et Mme Léandre Lippens, grand-mère de l'enfant. Porteur: Mme Victor Tremblay, tante de l'enfant.

Avis de décès

BOUTILLIER — A St-Rémi, le 18 mai 1935, décédé à 19 ans, Jean Boutillier, frère de l'abbé René Boutillier. Funérailles mardi le 21 mai. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère à 10 heures du matin, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Docteurs, Consultez !!!
les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale
de Radiologie
Rayons X

Toute électrologie médicale
— Gallois & Cie —
Ultra-Violet — Quarts — Infra-Rouge
Lampes spéciales pour salles
d'opérations.

—Etablissements G. Boultier—
Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale
par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix calculés sur demande.

PAUL CARDINAUX, D. Sc.
"FRANCOIS FRANCAISE"
428 Chénier MONTREAL HA. 2337

Quant à l'intervention du procureur général que l'on réclame, il ne faut pas oublier que la révision des listes est survenue pendant la session alors que j'étais surchargé d'ouvrage. Lorsque les commissaires auront fait leur rapport, s'ils formulent des plaintes, je n'aurai aucune objection à donner ordre de poursuivre les délinquants.

Ils ont violé la loi

M. Duplessis répond que des commissaires réviseurs ont commencé eux-mêmes par violer la loi. Ils ont fait publier des listes de noms illégaux, listes qu'il a fallu publier deux fois. Ils ont aussi siégé en marge de la loi, alors qu'ils n'étaient pas légalement qualifiés pour le faire. Ce n'est pas un compliment aux commissaires.

En plus, il a été démontré, hors de tout doute, que le "paquetage" des listes a été fait par le parti ministériel, qu'il a été défendu par des avocats ministériels reconnus. Ces fraudes, elles ont pu avoir lieu à la faveur d'une loi électorale calculée pour les favoriser, car il est difficile de consulter ces listes; tout se fait à la cachette et on ne peut pratiquement pas examiner les dites listes.

Bien plus, les commissaires voulaient accepter tous les noms et ont même d'abord refusé de laisser témoigner au début les gens qui avaient assermenté de faux noms, malgré la demande formelle des avocats qui voulaient prouver les faux. Les commissaires prouvaient ainsi jusqu'à quel point ils étaient partiaux, et que dans cette affaire ils agissaient plutôt comme amis du gouvernement que comme réviseurs.

Il y a eu des affidavits basés sur le parjure et le mensonge. La chose est prouvée. Alors qu'est-ce que le procureur général attend pour servir contre les manipulateurs de listes truquées? Il refuse d'agir et ainsi devient complice après le fait de ces manipulateurs.

Quant à la bombe qui n'a pas éclaté, j'insiste pour savoir ce qu'elle a coûté à la province.

Un bâton de dynamite

M. Taschereau. — Il est impossible de le dire. Et puis, quoi qu'il en pense mon honorable ami, il a été démontré qu'il s'agissait non d'un objet inoffensif, mais d'un bâton de dynamite d'une haute concentration en puissance explosive. Le travail de recherches a été fait par les employés du département, en sorte qu'il est difficile de faire le départage du travail uniquement affecté à cette affaire.

M. Duplessis. — M. le Dr Derôme m'a dit à moi-même que cette prétendue bombe était une farce monumentale.

M. Taschereau. — Le bâton de dynamite a été examiné ici, par des gens qualifiés en la matière, et on a constaté qu'il s'agissait bel et bien d'un bâton de dynamite. Des détectives étrangers ont travaillé sur cette cause, ainsi que nos policiers. Mon honorable ami peut croire que personnellement j'eusse préféré que l'objet fût inoffensif, car alors la tentative eût été une plaisanterie et non l'indication de mauvais sentiments à mon égard. Quant au Dr Derôme, il est toujours commode d'invoquer le témoignage d'un mort.

M. Duplessis affirme qu'on aurait donné \$30,000 à l'Agence Pinkerton pour trouver l'auteur de la bombe. Le Dr Derôme m'a dit personnellement que cette histoire de bombe était une farce monumentale. Le premier ministre parle des morts, j'aime mieux invoquer le témoignage d'un mort respectable qui fait comme le gouvernement qui fait voter les morts pour se faire élire.

Pie XI et l'Angleterre

La Sainteté demande de prier pour le retour de l'Angleterre à la foi catholique — La canonisation de saint John Fisher et de saint Thomas More

Cité Vaticane, 20 (S. P. A.). — Aux quelque 50,000 personnes qui assistaient, hier, à la canonisation de saint John Fisher et de saint Thomas More, martyrs anglais, le Pape a demandé de prier pour le retour de l'Angleterre à la religion catholique. Nous désirons, a dit le Saint-Père, que, dans d'ardentes prières, par l'intermédiaire des nouveaux saints, vous demandiez au Seigneur ceci, qui nous tient beaucoup à cœur: que l'Angleterre, méditant leur vie, suivant les paroles de saint Paul, imite la foi des deux martyrs et retourne à la maison du Père, pour l'union dans le Fils de Dieu. Que ceux qui sont séparés de nous étudient attentivement l'ancienne gloire de leur Eglise. Cette gloire fut à la fois le reflet et le fruit de la gloire de l'Eglise romaine. De plus, qu'ils se rappellent et considèrent que le Saint-Siège désire leur retour si profondément, et depuis longtemps, qu'ils ne se trouveraient pas dans une demeure étrangère, mais se retrouveraient dans la maison paternelle.

Il y avait des milliers de pèlerins britanniques, parmi lesquels on comptait plusieurs évêques. Ces pèlerins occupaient des places spéciales. On reconnaissait, parmi les autres fidèles, l'ex-roi Alphonse XIII d'Espagne et des membres de sa famille.

Il y a quatre cents ans cette année que le cardinal Fisher et le chancelier Thomas More ont été décapités, pour leur refus de reconnaître Henri VIII comme chef de l'Eglise en Angleterre.

Au collège de l'Assomption

L'association des anciens élèves fait chanter cinq messes de Requiem pour ses membres défunts:

Le 20 mai, pour feu Camille Hervey, 49^e C.; le 21 mai, pour feu l'abbé Alfred Dequoy, curé, président de la section aux Etats-Unis, 46^e C.; le 25 mai pour feu l'abbé J.-Armand Foucher, curé, ancien président de l'association, 50^e cours; le 28 mai, pour feu l'abbé Israël Lachapelle, a.c., 56^e cours; le 29 mai, pour feu l'abbé J.-Bte Beauchemin, a.c., 41^e cours.

Les anciens des Maristes

Mgr Georges Gauthier, le maire "Houde" et M. Victor Doré assistaient au ralliement d'hier soir au Monument National — La conférence de M. Léon Lorrain

Le grand ralliement de tous les anciens élèves des Frères Maristes de la région de Montréal, qui a eu lieu hier soir au Monument National, marque le début des fêtes organisées à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement de l'Institut de ces Frères enseignants au Canada.

Pendant plusieurs semaines encore, dans chaque école ou collège de l'Institut se dérouleront des fêtes particulières, groupant les anciens de la région.

L'allemand d'hier soir était sous la présidence de Mgr Georges Gauthier, P.A. délégué de Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal. Le maire Camillien Houde a fait acte de présence. M. Victor Doré, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, s'est fait représenter par le commissaire Hector Perrier, avocat.

Précédemment, dans la journée, dans chaque école de la région de Montréal, anciens élèves et élèves actuels, avaient pris part à des exercices religieux et avaient fraternisé autour des tables.

Les écoles suivantes ont participé hier soir au programme musical: école Saint-Joseph de Dorval, école Desrosiers de Ville St-Pierre, école Jean-de-Brébeuf, école Lambert-Closse, école Champagnat, école St-Pierre, collège Laval.

Les corps de musique comme les chorales des collèges ou écoles sont mentionnées ont brillamment exécuté des pièces parfois simples, parfois herissées de difficultés.

L'épopée mariste

La pièce de résistance de la soirée a été la conférence de M. Léon Lorrain, ancien élève des Frères, ancien de la maison d'Iberville, berceau de l'Institut au Canada. L'ancien rédacteur au *Devoir* avait intitulé sa conférence *L'épopée mariste*. Elle constitue un excellent panegyrique non seulement du fondateur, le vénérable Marcelin Champagnat, mais aussi de l'Institut lui-même répandu à travers le monde et de son expansion au Canada.

Cette *Epopée*, rédigée dans une langue impeccable, agréable à lire comme à entendre, reflète l'admirable formation intellectuelle et morale que donnent les Frères Maristes à leurs élèves.

M. Lorrain a fait le vivant tableau de la famille Champagnat, des obstacles que le jeune Marcelin a rencontrés sur sa route pendant ses études, des obstacles plus nombreux encore et plus difficiles à vaincre que le vicar de La Vallée a dû surmonter pour fonder son Institut des Frères Maristes. Il a montré ensuite comment le grain de sénévé jeté en terre à La Vallée est devenu le grand arbre dont les rameaux rayonnent sur le monde, puisque aujourd'hui l'Institut compte 9,232 Frères dans le monde, plus de cent novices, jénouvins et scolasticats et 622 collèges ou écoles que fréquentent 138,334 élèves.

Lorsque l'Institut s'installe au Canada, comme aux Etats-Unis d'ailleurs, les progrès sont extrêmement rapides. Les six Frères arrivés à Iberville en 1885 et qui ont commencé leur enseignement dans une petite maison de bois ont aujourd'hui comme successeurs, au Canada français, exception faite de la province des Etats-Unis, qui a recruté une bonne partie de ses sujets parmi les Canadiens, 530 Frères, 70 novices et 160 jénouvins. Ils dispensent l'enseignement à 10,510 élèves, répartis dans 38 collèges et écoles.

Le Frère provincial de l'Institut des Frères Maristes, le Frère Marie-Stratton, Mgr Chartier, M. Camillien Houde et quelques autres ont porté la parole: les uns pour louer l'oeuvre des Frères Maristes, les autres pour remercier de l'encouragement reçu.

Dimanche prochain et les dimanches suivants, jusqu'au mois d'août, les collèges et écoles maristes de la province célébreront, à la date qui leur conviendra le mieux, le cinquantenaire de l'établissement.

Tarif

des annonces classifiées du "DEVOIR"
Téléphone: Harbord 1241

1 sou le mot, 25c minimum comptant.
Annonces facturées, 15c le mot 30c minimum.
NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCHAINES MARIAGES, MARIAGES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MESSSES, RECEPTIONS, MESSSES POUR SYMPATHIES ET AUTRES, \$1.00 par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents.

A VENDRE

Voiturette de bébé (go-cart) comme neuve, a coûté \$14. Vendra bon marché. S'adresser à 6786 rue Poupart, près Bélanger. DOLLARD 4009. j.n.o.

Chambre et pension

Petite chambre propre, éclairée, bonne pension, famille respectueuse, sans enfants à la maison, pour \$2.50 par semaine. S'adresser à 4330 rue St-Denis, près Bélanger.

Emploi demandé

Comptable d'expérience consommée, contrôle de bureau, organisation de comptabilité, ville ou campagne, jour ou soir. Entrevues sollicitées. DO. 5643. j.n.o.

MAISON A VENDRE

A Chambly-Bassin, maison confortable, hiver 424, terrain 100 x 105, commodités modernes. S'adresser à F.H. Audette.

Au monument Maisonneuve

Le maire de Montréal, M. Camillien Houde, a fait un parallèle entre le Montréal d'aujourd'hui et la Ville-Marie de 1642, lorsqu'il a pris la parole, samedi après-midi, au pied du monument Maisonneuve, à l'occasion de la cérémonie commémorative de la fondation de la métropole. Le 18 mai marquait, en effet, le 293^e anniversaire de l'arrivée de Maisonneuve et de ses compagnons à la Place Royale. M. Houde a insisté sur le courage et l'esprit d'entreprise des fondateurs et leur succès à vaincre les obstacles. Il a ajouté que des obstacles d'une autre nature se présentent aujourd'hui aux administrateurs de l'ancienne Ville-Marie et qu'il faut se montrer courageux comme le premier gouverneur de Ville-Marie et ses compagnons.

M. Houde a aussi fait observer que dans sept ans, ce sera le troisième centenaire de la fondation de Montréal, qu'il faudra que la métropole fasse des fêtes dignes d'elle. On a déposé de nombreuses et lourdes couronnes de fleurs au pied du monument.

Toutes les sociétés nationales étaient représentées officiellement. Après la cérémonie à la Place d'Armes, un fort groupe de personnes a visité le vieux Montréal, sous la direction d'historiens, d'archéologues et de professeurs de tourisme.

A la mémoire de Pilsudski

Le R. P. Stephen Musielack, O. M.C., curé de la paroisse de la Ste-Trinité des Polonais, a célébré samedi un service solennel à la mémoire du maréchal Pilsudski, à la cathédrale de Montréal. Le consul de Pologne à Montréal, M. Ladislav Kieki, était aux premiers rangs de la foule. On remarquait les consuls de tous les pays représentés à Montréal, des centaines de Polonais et de nombreux Canadiens français et anglais.

Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, a dit quelques mots, soulignant particulièrement les messages de condoléances du pape Pie XI et de George V à la Pologne à l'occasion de la mort de l'ancien dictateur.

L'odyssée de la Capricieuse

Tel est le titre de la conférence que fera le R. P. Armand Yon, de l'Oratoire de Paris, au Mont-Saint-Louis, mardi soir le 21 mai à l'occasion de la séance de clôture de l'Académie Saint-Louis. Cette séance sera sous la présidence de M. René Turck, consul général de France.

des Frères Maristes au Canada. Ainsi, le 2 juin, ce sera le collège de Laval qui fêtera le cinquantenaire; le 26 juin, ce sera la maison provinciale d'Iberville.

Mort du célèbre colonel Lawrence

Il souleva les Arabes contre les Turcs — Missions secrètes — La Conférence de la paix rejeta son projet

Wool (Angleterre), 20 (S.P.C.). — Le célèbre colonel Lawrence a succombé aux blessures qu'il avait reçues au cours d'une promenade en motocyclette, au commencement de la semaine dernière. Il avait 46 ans. Selon son désir, ses funérailles seront très simples.

Gallois de naissance, Lawrence appartenait à une famille irlandaise. Il avait étudié dans un collège de jésuites en France, puis à Oxford. Lorsque la Grande Guerre éclata, Lawrence, qui devait devenir célèbre en soulevant les Arabes contre les Turcs, avait déjà participé à des explorations archéologiques dans l'ouest de l'Asie. La Conférence de la paix ayant rejeté son projet de réunir sous un même souverain arabe le Hedjaz, la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine, Lawrence refusa tous les honneurs que ses services auraient pu lui attirer et entra dans l'aviation militaire sous le nom de Shaw. Il écrivit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on signale une traduction de l'Odyssée et un récit de la révolte qu'il avait soulevée en Arabie. Un premier manuscrit de ce récit lui avait été volé dans des circonstances assez obscures. De temps à autre, la rumeur a attribué à Lawrence diverses missions politiques secrètes aux Indes et en Arabie.

Le discours du Trône

A QUEBEC

Québec, 20. — Voici le texte du discours du trône prononcé samedi après-midi au Conseil législatif pour le lieutenant-gouverneur, M. Patenaude, pour proroger la session provinciale:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative, Vous avez étudié avec un soin tout particulier les mesures qui vous ont été soumises au cours de cette quatrième session de la dix-huitième législature, et je vous en félicite.

C'est avec plaisir, croyez-le bien, que j'ai approuvé la sanction royale aux lois très importantes que vous avez adoptées. J'ai la certitude que ces lois ne manqueront pas d'aider notre population à traverser les jours encore difficiles que nous vivons et contribueront à maintenir la province dans la bonne voie où elle est depuis longtemps engagée.

Messieurs de l'Assemblée législative, Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires à l'administration publique. Vous pouvez être assurés que ces crédits seront employés d'une façon judicieuse.

KALMINE
EST LE PLUS INOFFENSIF DE TOUS LES MÉDICAMENTS ANTIDOULEUR
C'est ce qui le différencie nettement de beaucoup de produits similaires qui souvent ne sont pas sans inconvénient pour le rein.
LES LABORATOIRES P. METADIER — TOULON, FRANCE
Se vend dans toutes les pharmacies, la boîte de 1, 4 et 8 cachets.
Seul concessionnaire au Canada: J.-ALFRED GUMET, 84 est. rue St-Paul, Montréal

QUINCAILLERIE
DURAND
Limitée
Serrurerie décorative
Quincailleurie de bâtiment
Coutellerie — Outils — Couleurs et vernis — Articles de jardinage
804 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Tél. MARquette 2484

REPRESENTATION
IPHIGENIE
par Jean Racine
au Collège de Montréal
Salle Académique: 3518, rue Guy
MARDI LE 21 MAI 1935
à 8.15 p.m.
Les automobiles entrent par la rue Guy et stationnent dans la cour des élèves.
Appels téléphoniques: FI. 1356

LES ELECTIONS
Au cours de leur congrès, les députés des divers conseils ont choisi leurs nouveaux officiers. En voici la liste:
MM. Ludger Faguy, de Québec, député d'Etat, en remplacement de C.A. Bertrand, de Montréal; J.-Alme Lussier, de Saint-Jean, réélu secrétaire d'Etat; Adélaïde Fontaine, de Saint-Hyacinthe, avocat d'Etat; J.-E. Laverne, réélu trésorier d'Etat; Albert Gardiner, de Saint-Lambert, réélu censeur d'Etat.
Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 439 Notre-Dame est, Montréal.

Dernier Appel — aux bonnes volontés

3e campagne annuelle

11-21 MAI

objectif

\$367,621

La Fédération groupe ces 24 oeuvres de charité

Notre fédération a fait entendre la voix de la misère, de la maladie et de la souffrance.

Un grand nombre de citoyens compatissants ont fait généreusement leur part. Mais, il en est beaucoup qui n'ont pas encore cédé aux inspirations de la charité... se dépensent du devoir de l'aumône... se dérobent... ou attendent qu'on les sollicite.

A ceux-là, la Fédération redit qu'il est de leur devoir et de leur intérêt d'aider au relèvement moral et de subvenir aux besoins pressants de nos pauvres qui n'ont d'autre soutien que la charité privée; la Fédération leur rappelle l'intérêt social et la portée morale de ses 24 oeuvres affiliées.

Assurément, vous ne voudriez pas regretter de vous être abstenus.

N'attendez pas qu'on vous sollicite!

Adressez votre souscription

au siège de la Fédération avant la clôture des listes le 21 mai au soir.

DONNEZ sans parcimonie, selon vos moyens, — Généreusement

Fixez vous-même les modalités de paiement de votre souscription.

QUI LES AIDERA... SI VOUS NE LES AIDEZ?



Fédération DES OEUVERES DE CHARITÉ
CANADIENNES - FRANÇAISES

SIÈGE SOCIAL: Immeuble ALDRED
Tél. PLateau: 8616

SECTION FÉMININE: HÔTEL WINDSOR
Tél. PLateau 2496

CALENDRIER

Demain, MARDI 21 mai 1935
De la Pénitence.
Lever du soleil, 4 h. 24.
Coucher du soleil, 7 h. 29.
Lever de la lune, 11 h. 16.
Nouvelle lune, le 2, à 5 h. 42m. du soir.
Premier quart, le 10, à 7 h. du matin.
Pleine lune, le 18, à 5 h. 3 m. du matin.
Dernier quart, le 25, à 4 h. 50 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

BEAU.
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 60.
Minimum aujourd'hui 31.
Même date l'an dernier 65.
Minimum l'an dernier 21.
Même date l'an dernier 40.
BAROMETRE, 10 h. a.m. 29.91. 11 h. a.m. 29.90. Midi, 29.85.
(Chiffres fournis par la Maison L.R. de St-Jas, 1610 Saint-Denis, Montréal.)

L'affaire Braithwaite

Le bandit a évité le pénitencier à condition de payer \$10,000, dont \$2,000 sont allés au département du procureur général

M. Duplessis implique M. Charles Lantôt — M. Taschereau défie de porter ces accusations en dehors de la Chambre — Les \$2,000 sont allés au trésor provincial, déclare le procureur général, qui ajoute que l'affaire n'a rien d'anormal — Avocat des Price

L'affaire Lacasse — Plusieurs milliers de dollars volés à la police provinciale

Québec, 20 — Lors de la discussion des crédits du département du procureur général samedi, après avoir parlé des listes électorales et de l'affaire de la bombe, M. Duplessis passe à l'affaire Braithwaite.

Pendant une longue période, il y a deux ans, affirme M. Duplessis, un groupe de "confiance men" ont travaillé à Québec, où ils ont fait de nombreuses victimes. Ils ont d'abord volé près de \$40,000 à un Anglais du nom de Randall, puis \$20,000 à Mme McFrelsh, M. Randall a porté plainte, mais il n'a pas reçu de nouvelles et le département du procureur général n'a pas procédé, il a fallu l'intervention de lady Willingdon pour décider le département à agir.

Mais le bandit Braithwaite s'est enfui en Angleterre, où il a été retracé, dit M. Duplessis, non par le département du procureur général, mais par le volé lui-même. A son arrivée en Angleterre, Braithwaite a été presque immédiatement appréhendé par Scotland Yard et incarcéré pour 18 mois, pour cambriolage. Le bandit a alors été extradé dans la province de Québec et accusé de conspiration pour frauder. Le premier volé, M. Randall, est venu au pays pour rendre témoignage, mais le procureur général n'a pas voulu procéder et n'a porté plainte que sur la seconde offense. C'est du moins la nouvelle que M. Randall a reçue par une lettre de M. Charles Lantôt, datée du 6 septembre 1933. Or le 8 septembre 1933, Braithwaite s'avouait coupable non seulement sur l'accusation d'avoir volé \$20,000 à Mme McFrelsh, mais d'avoir volé \$4,000 livres sterling à M. Randall. Cependant M. Lantôt avait écrit la veille qu'on ne pouvait porter plainte, dans son cas, parce que l'extradition n'avait été faite que sur la seconde offense.

Le bandit s'est avoué coupable et a été condamné à 23 mois de prison, en vertu d'une entente entre lui et le département du procureur général. Braithwaite offrait de payer \$10,000 à condition de n'être pas condamné au pénitencier, c'est-à-dire à moins de 24 mois de prison. (Lorsqu'un prévenu est condamné à 24 mois de prison ou plus, il va au pénitencier.) Braithwaite, dit M. Duplessis, a été ainsi condamné et sauvé du pénitencier à cause d'une entente entre M. Charles Lantôt et le bandit. Ces \$10,000 étaient le produit de vols. C'est ce que le droit criminel anglais appelle "compounding felony", soit une entente avec le coupable pour détruire les fins de la justice.

Attitude indigne

Le bandit, déclare M. Duplessis, a évité le pénitencier à condition de payer \$10,000 dont \$2,000 sont allés au département du procureur général. L'attitude de M. Lantôt en cette affaire est inqualifiable et indigne. Car cet argent était le fruit du crime.

En plus, ces "confiance men" opérèrent si longtemps que caroux qu'ils devaient opérer avec la protection de quelqu'un. On comprend, ajoute le chef de l'opposition, que dans une grande ville comme Montréal, ces gens puissent exercer leur métier quelque temps avant d'être pris, mais la chose s'explique difficilement à Québec. M. Taschereau reproche à M. Duplessis d'avoir amené cette affaire devant la Chambre, à la toute dernière minute, alors que pendant la session fort longue, il aurait dû poser une question sur l'ordre du jour afin que le premier ministre pût en prendre connaissance. Car le procureur général, s'il connaît les soupçons, ne peut prendre connaissance personnellement de tous les détails, surtout dans une affaire qui remonte à deux années. C'est matériellement impossible.

Affaire de "confiance men"

Il s'agit dans l'affaire en question d'une organisation de "confiance men". Il y avait alors une bande qui opérait à Québec et que la police provinciale a brisée complètement et qui est disparue. Braithwaite était un de ces criminels. Il a été extradé d'Angleterre à la demande du département du procureur général de Québec. Et il a été condamné à 23 mois de prison. Braithwaite a offert de rembourser \$6,000 s'il n'était condamné qu'à 23 mois de prison, soit \$2,000 pour rembourser la Couronne des \$2,000 de frais qu'elle avait encourus pour l'extradition, et \$4,000 pour Mme McFrelsh, une des victimes de Braithwaite. La chose n'est pas nouvelle, et elle se fait couramment. Quand le criminel rembourse sa victime et répare ainsi une partie du mal qu'il a fait, le juge en tient compte. C'est ce qui est arrivé dans le présent cas, et les faits ont été portés à la connaissance du magistrat qui a prononcé la sentence.

Quand Randall a su que Braith-

waite remboursait \$4,000 à Mme McFrelsh, il a voulu, lui aussi, avoir sa part du gâteau et alors il a fait des pieds et des mains pour l'obtenir. Il a écrit à M. Bennett, premier ministre, au ministre de la justice, au Board of Trade.

Maintenant, le chef de l'opposition a dit que les \$2,000 étaient pour M. Charles Lantôt. Il a dit cela en Chambre. Est-il prêt à répéter cette accusation en dehors de la Chambre?

M. Duplessis. — Je suis prêt à prendre mes responsabilités en Chambre et en dehors de la Chambre. Quand nous faisons des déclarations en dehors de la Chambre, le premier ministre nous dit qu'il nous attend en Chambre; et quand nous parlons en Chambre, il nous somme de parler en dehors de la Chambre. Vous sommes ici pour siéger et dire ce qui nous paraît juste et utile à l'intérêt public.

En tout cas, dit M. Duplessis, M. Lantôt a écrit à M. Randall qu'il ne pouvait pas procéder, cependant que dans le même temps, il passait une entente avec le bandit pour le sauver du pénitencier, cela aux dépens des volés et au mépris de la simple décence, liquidant du même coup, à bon compte pour le criminel, les deux offenses, dont celle contre Randall, malgré les représentations de M. Lantôt à M. Randall. Donc, M. Lantôt trompait délibérément M. Randall. Pourtant c'est Randall qui a découvert Braithwaite en Angleterre, qui s'est rendu à Scotland Yard et a reconnu le bandit dans la galerie des photos. Randall s'était fait voler \$40,000 par Braithwaite. C'était sans doute l'argent de Randall que Braithwaite donnait à M. Charles Lantôt et à Mme McFrelsh pour éviter un plus long terme de prison au bandit.

L'argent est allé à la province

Je dis que la conduite de M. Lantôt donne l'impression que ceux qui sont chargés de poursuivre les criminels, font des ententes dans le dos des victimes, à même une partie de l'argent volé.

M. Taschereau proteste de nouveau qu'il est injuste d'amener cette affaire à la dernière heure de la session, alors qu'on avait amplement le temps de la discuter au cours de la session. Tout d'abord, M. Lantôt n'a pas reçu \$2,000, comme on le laisse entendre aux députés, car ces \$2,000 sont allés dans les coffres du trésor de la province. Celle-ci avait déboursé \$2,000 pour extraditer Braithwaite. Celui-ci a offert de rembourser les \$2,000, et donner en plus \$4,000 à Mme McFrelsh, à condition d'être condamné à moins de 24 mois de prison. Il n'y a rien d'immoral là-dedans. La chose se fait tous les jours et ça se fait depuis fort longtemps. M. Duplessis n'avait pas le droit de laisser les députés de la Chambre sous l'impression que M. Lantôt a volé \$2,000, quand cet argent est allé dans le trésor de la province.

M. Duplessis riposte qu'il reste ce fait brutal: l'assistant-procureur général s'entend avec un bandit pour lui éviter de la prison et pour percevoir une partie de l'argent du vol. Car ce \$2,000, c'est de l'argent volé et ce \$2,000, qui se trouve dans le trésor, c'est de l'argent qui a été volé à quelqu'un et que personne n'a le droit de retenir, sauf le véritable propriétaire. Tous les raisonnements ne changeront rien à ce fait, M. Randall réclamait justice; il voulait faire châtier le voleur. C'est lui qui a pris l'initiative de le faire arrêter, c'est lui qui l'a retracé en Angleterre. M. Lantôt non seulement trompait délibérément M. Randall, mais s'engageait dans une transaction immorale à même l'argent volé.

Ce n'est pas la première fois, dit M. Duplessis, que M. Lantôt commet des illégalités. Il y a quelques années, il avait déposé \$100,000 de l'argent de la province, en banque, à son nom. C'est indécent et illégal.

M. Taschereau répond que l'affaire Braithwaite n'a rien d'anormal. Braithwaite offrait de rembourser \$2,000 à la province. Le magistrat a tenu compte de cela quand il a prononcé sa sentence. Ça se fait tous les jours, car c'est presque la seule manière d'obtenir pour les victimes une partie de leur bien. Non seulement ça se fait souvent, mais ça s'est fait depuis très longtemps et ça se fera à l'avenir encore.

M. Duplessis. — C'est la première fois que j'entends dire que la province a le droit de faire une entente avec un voleur pour que l'argent volé retourne non aux volés, mais à ceux qui font l'entente dont bénéficie le criminel en s'épar-

nant le pénitencier.

Conseiller de la "Price"

M. Duplessis ajoute que M. Lantôt, assistant-procureur général, payé comme tel, est conseiller lé-

gal de tous les départements administratifs de la province. Or il a été aussi en même temps conseiller légal de la Price Brothers et conseiller avec appointements. Ainsi, quand M. Lantôt, avocat des Price, s'adressait au département des Terres à ce titre, il était en même temps conseiller légal de ce département provincial.

M. Taschereau défend M. Lantôt

M. Taschereau défend vivement M. Lantôt. Ce dernier est depuis cinquante ans au service de la province. Entré sous le gouvernement Mercier, il a été cependant maintenu au poste par les gouvernements conservateurs, par des hommes comme MM. Pelletier, Taillon, Casgrain, qui étaient de bien bons conservateurs. "Je suis heureux", dit M. Taschereau, d'avoir M. Lantôt comme collaborateur, car il rend et il a rendu de grands services à la province. Maintenant, il est devenu un vieil employé et il est violemment attaqué. Je crois que mon honorable ami est injuste envers M. Lantôt. M. Lantôt est un de mes amis personnels et j'ai apprécié et j'apprécie ses qualités de travail et son dévouement à la province.

Quant à ses fonctions d'avocat de Price Brothers, c'est légal et ça se fait régulièrement à Ottawa pour les sous-ministres. La question a été soulevée et l'on a conclu que les sous-ministres pouvaient aussi agir comme avocats d'autres parties.

M. Duplessis rappelle à M. Taschereau que si l'on discute les crédits du procureur général, à la dernière minute, c'est parce que le premier ministre a choisi délibérément cette heure. Chaque année, il agit ainsi; il attend à la dernière minute, dans l'espoir que tout passera comme une lettre à la poste. Le chef de l'opposition a demandé à plusieurs reprises, au cours de la session, de discuter les crédits du procureur général, mais le premier ministre a refusé. Que le premier ministre se plaigne pas si l'opposition montre la même vigueur à la dernière minute de la session.

L'opposition n'a pas à s'occuper si M. Lantôt est un jeune ou un vieil employé, s'il est malade ou non, mais son devoir est de dénoncer le mal et les malfaiteurs. Autrement beaucoup de gens s'arrangeraient pour se tirer trop facilement d'affaire.

M. Duplessis déclare que la dé-

cence et les lois du barreau interdisent à un avocat de défendre les deux parties dans une même cause.

comme le fait M. Lantôt, avocat des Price et du département des Terres.

L'affaire Lacasse

M. Duplessis rappelle l'affaire Lacasse et comment le département du procureur général a engagé un bagnard pour causer des ennuis à M. Lacasse, un policier qui voulait faire son devoir. Le mal a été si grand, dit-il, que le grand jury a demandé officiellement une enquête sur l'administration de la justice, mais le premier ministre au lieu d'accorder l'enquête a aboli le grand jury.

M. Duplessis affirme que \$100,000 ont été volés au bureau de la police provinciale, il y a quelques années, avant l'arrivée de M. Lalonde, le chef actuel. Il y a eu un commencement d'enquête, mais que l'on a suspendue. En fait, il y a eu vol, mais personne n'a été inquiété.

M. Taschereau répond qu'il est facile d'accuser. L'enquête faite a été complète. Il y a eu des irrégularités, mais susceptibles d'interprétations diverses et le département a jugé que si une réforme s'imposait — et elle a été faite — il n'y avait pas lieu à poursuites.

La police provinciale

M. Duplessis. — J'affirme que l'on a volé plusieurs milliers de dollars dans le bureau de la police provinciale, sans que jamais aucun des policiers ait été inquiété pour les vols. Ainsi on a fait signer des voyages de \$600 pour des dépenses de voyages à des portiers qui ne savaient pas lire et qui n'avaient jamais voyagé pour le département.

M. Duplessis dénonce l'orientation imposée par le département, à la police provinciale.

On en a fait non un organisme policier, mais une agence électorale. C'est ainsi qu'aux dernières élections, un agent de la police provinciale, a voté dans le nord de la province, alors que le cahier de vote indiquait l'adresse de l'agent, comme étant à Québec. Le département devrait laisser la police provinciale s'occuper un peu moins des élections, et faire mieux sa besogne en d'autres domaines.

A. G.

L'Action libérale nationale à St-Jean-Port-Joli

(Suite de la première page)

population du Canada. Il rappelle, en effet, que chaque citoyen canadien, homme, femme et enfant, a une dette globale de \$653. Il estime que nous nous acheminons vers un paupérisme lamentable.

M. Ouellet signale que la seule province de Québec a contribué pour \$200,000 aux secours directs.

M. Ouellet se défend d'être bolcheviste. Il dénonce le gouvernement, parce qu'il s'est rendu compte que sa politique est à l'encontre de nos intérêts.

M. Ouellet dénonce le trust du lait, le trust de l'essence, le trust de l'électricité, le trust du charbon et les autres monopoles.

M. Ouellet termine par un appel à la population.

Il s'agit de tous les départements administratifs de la province. Or il a été aussi en même temps conseiller légal de la Price Brothers et conseiller avec appointements. Ainsi, quand M. Lantôt, avocat des Price, s'adressait au département des Terres à ce titre, il était en même temps conseiller légal de ce département provincial.

M. Lantôt

Ils iront en Russie

Toronto, 20 (S.P.C.) — Une quinzaine de Canadiens s'embarqueront le 29, à Montréal, pour la Russie, où ils doivent étudier le fonctionnement de tribunaux soviétiques. Un professeur de l'université McGill, M. Frank Scott, dirigera le groupe.

Faits divers

Tué par un train

Martin Kamantky, 6 ans, fils du rabbin Kamantky, 113 sixième avenue, Lachine, a été tué instantanément par un train samedi après-midi, vers une heure trente, en traversant les voies du Canadian National, à Lachine.

Morte de ses blessures

Hilda Charles, 8 ans, 373 sixième avenue, Verdun, l'une des victimes de l'accident survenu mardi dernier au théâtre Impérial, est morte de ses blessures, hier, à l'hôpital Royal Victoria. La fillette faisait partie de l'école de danse Rudenoff, qui donnait un récital mardi à l'Impérial. L'une des danseuses s'étant approchée trop près d'un réchaud électrique, son costume prit feu; elle se précipita au milieu de ses compagnes et trois d'entre elles furent gravement brûlées. Les trois autres victimes sont encore à l'hôpital.

Tuée par un solotram

Mme Charles Fortier, 83 ans, 6725 rue Royer, a été tuée par un solotram, hier matin, vers 6 h. 50, en face de l'église Saint-Arsène, rue Bélanger, coin Christophe-Colomb. Elle a succombé quelques heures après son arrivée à l'hôpital Notre-Dame.

Pendu

Jacques Coquette, 13 ans, a été trouvé pendu, samedi après-midi, vers 5 heures, dans le hangar derrière le domicile de ses parents, 6374 rue Molson, à Rosemont. Selon la police le garçonnet voulait installer une escarpolette dans le hangar avec de la corde à linage; il monta apparemment sur une chaise pour fixer la corde à une poutre, mais en descendant perdit l'équilibre et s'enroula la corde autour du cou et de la taille.

Blessés

Mlle Lilly Barclay, 63 ans, 963 rue Cherrier, et Mme James Grant, 45 ans, 168 avenue Grant, Ville Mont-Royal, ont été blessées dans une collision d'auto hier soir, angle des rues Berri et Fleury; elles ont été transportées à l'hôpital Saint-Luc.

Accident

Charles-Henri Beaupré, 16 ans, 4801 rue Ontario, était en bicyclette samedi soir lorsqu'il a été frappé par un camion, vers 7 heures, à l'angle des rues Léonard et Lafontaine. Il a eu la jambe gauche fracturée. M. Francis Ward, 1625 rue Leclaire, était au volant du camion.

Explosion

Une fournaise a fait explosion hier après-midi vers deux heures, dans la cave d'un magasin, no 4242 boulevard Saint-Laurent. Deux personnes ont été blessées. La police attribue l'explosion au fait que la valve d'approvisionnement d'eau des radiateurs était hermétiquement fermée. Des pièces de la fournaise ont volé de tous côtés, un pan de mur de la maison s'est écroulé, et les vitrines du magasin ont volé en éclats. Mme Louis Salomon, 40 ans, 4240 boulevard Saint-Laurent, était dans la cave au moment de l'accident et s'en est tirée avec de légères contusions. Un passant, M. Jack Fravfield, 42 ans, a reçu sur la tête le montant d'une vitrine; il a aussi été atteint à la tête et au corps par des éclats de verre. Il a été transporté à l'hôpital Royal Victoria où l'on espère qu'il sera rétabli d'ici quelques jours.

M. l'abbé Alex. Vachon

Québec, 20 (D.N.C.) — La paroisse de St-Raymond a fêté hier le 25ème anniversaire de l'ordination sacerdotale d'un de ses fils les plus distingués, M. l'abbé Alexandre Vachon, directeur de l'Ecole de Chimie.

Feu Mme J.-T. Lortie

Ce matin, à l'hôtel-Dieu de Montréal, est décédée Mme J.-T. Lortie, née Cécile Auger, à l'âge de 82 ans. Mme Lortie était la mère de M. M. F. Fortie, agent général de la Compagnie Central-Vermont, à Montréal. Nos condoléances à M. Lortie et à sa famille.

La C.C.F. à Vancouver

Vancouver, 20 (S. P. C.) — Le conseil de la Cooperative Commonwealth Federation à Vancouver, a déclaré dans un communiqué que la C.C.F. ne trempe pas dans les agissements communistes qui marquent les présents troubles dans les camps d'assistance aux sans-travail.

Dans un temple de la First United Church, hier soir, des individus ont manifesté une telle hostilité au maire McGeer qu'il a dû sortir à la dérobée. Le comité central des sans-travail grévistes affirme que ce ne sont pas ses mandants qui ont organisé cette manifestation. Le révérend Andrew Roddan a attribué la manifestation aux communistes.

La Société d'histoire catholique

LE CONGRES ANNUEL A MONTRÉAL LES 3 ET 4 JUIN

Le congrès annuel de la Société canadienne d'histoire catholique aura lieu cette année à Montréal les 3 et 4 juin prochain à l'hôtel de la Place Viger. Le président de la section française, M. Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal, nous a fourni ce matin quelques renseignements sur ce congrès.

Le matin du 3 juin, il y aura tout d'abord une messe à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, célébrée par le vicaire général du diocèse de Montréal, Mgr Conrad Chaumont, P.A. Les séances auront lieu le matin et l'après-midi. Les deux sections, anglaise et française, tiendront des séances séparées.

Le soir du 3 juin, il y aura une réception au Château de Ramezay, à laquelle présidera Son Honneur le maire Camille Houde. Le mardi matin, 4 juin, il y aura une excursion à travers le Vieux Montréal, sous la direction de M. Victor Morin, notaire.

Les deux déjeuners du lundi et du mardi comporteront des discours sur les points d'histoire.

Le deuxième congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise se terminera par un banquet, à 7 h., sous la présidence de M. Maurault. Celui-ci aura à ses côtés: le juge Latchford, président général de la Société; Mgr Alex MacDonald et Mgr Chaumont.

M. Maurault annonce, en outre, que le public sera invité à assister aux séances au cours desquelles on donnera des conférences historiques, principalement aux religieux et à leurs élèves.

En Cour d'appel

La cause de Payment et de l'Académie de musique

La Cour d'appel a entendu ce matin la cause d'Andrew Baldwin et Aimé Fredette contre le roi. Les deux appelants ont été trouvés coupables d'avoir fabriqué un alambic sans avoir de licence, comme l'exige la loi de l'accise. Baldwin a été condamné à \$600 d'amende ou 3 mois de prison et Fredette à \$400 ou 3 mois de prison. Ils plaident qu'ils ne connaissaient pas la destination des pièces d'alambic, que comme employés de la Eastern Steel Products Limited ils ont fait fabriquer dans l'atelier de cette compagnie, et qu'ainsi ils ne se sont pas rendus coupables de l'offense pour laquelle ils ont été condamnés.

Cet après-midi la Cour d'appel entendra l'appel de Jules Payment d'un jugement rejetant son action contre l'Académie de musique de Québec. On se rappelle que M. Payment avait été proclamé prix d'Europe en juin 1932; en juillet de la même année, ce verdict du jury a été révisé et on a décerné le prix à M. Bernard Piché. C'est à la suite de cela que M. Payment avait poursuivi l'Académie de musique de Québec. Son action a été rejetée par la Cour supérieure.

Le bureau de direction suivant a été élu pour l'année courante: président, M. Dr G.-T. Labelle; vice-présidents, MM. Gustave Langvin et Ubald Baudry; secrétaires, MM. Antoine Desmarais et Maurice Latour; trésoriers, MM. Adrien Berthiaume et Pellegrino; conseillers, MM. Stanislas Rochon, Roméo Lachance, J. Lecavallier, Rodolphe Brault, Edgar Lambert, J. Chabot, Lucien Gariépy, Jean Bonhomme, Emile Primeau et Roger Labelle.

Les anciens d'Olier

L'amicale des Anciens d'Olier a tenu hier sa réunion annuelle. La messe a été célébrée à l'école même par un ancien, M. le curé Lalapine, de Ste-Clotilde. Elle fut suivie de l'assemblée générale. La réunion s'est terminée par un dîner au Club Canadien où de nombreux discours furent prononcés.

Le bureau de direction suivant a été élu pour l'année courante: président, M. Dr G.-T. Labelle; vice-présidents, MM. Gustave Langvin et Ubald Baudry; secrétaires, MM. Antoine Desmarais et Maurice Latour; trésoriers, MM. Adrien Berthiaume et Pellegrino; conseillers, MM. Stanislas Rochon, Roméo Lachance, J. Lecavallier, Rodolphe Brault, Edgar Lambert, J. Chabot, Lucien Gariépy, Jean Bonhomme, Emile Primeau et Roger Labelle.

Bulletin météorologique

Toronto, 20 (S. P. C.) — Hier, il a fait assez chaud dans l'Ouest, mais frais dans l'Est. Voici le temps qu'il fera probablement au Québec demain:

basins de l'Outaouais et du haut St-Laurent: vif vent du nord-ouest, beau, à peu près la même température que la veille;

basin du bas St-Laurent: vif vent de l'ouest et du nord-ouest, ciel en partie couvert, frais;

basin de l'ouest et du nord-ouest, ciel en partie couvert, frais, probablement un peu de pluie;

rive nord, golfe et baie des Chaleurs: fort vent de l'ouest et du nord-ouest, pluie.

Les permis des bicyclist

La trésorerie municipale de Montréal avertit les cyclistes qu'ils doivent prendre un permis qui est émis sur paiement de \$2.41. Depuis deux ou trois ans, les cyclistes payaient \$1.25.

Pour nos oeuvres de charité

Il manque encore \$195,000

Rapports attendus — Le comité des noms spéciaux dépasse 60 pour cent de son objectif — "Il faut réussir"

A onze heures ce matin \$172,979 avaient été souscrits à la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises; cela veut dire que pour atteindre l'objectif 195,000 dollars devront venir durant les prochaines quarante-huit heures. Sur ce total l'on s'attend à toucher quelque \$30,000 dans le cours de la journée ce qui laisserait un total de \$165,000 à obtenir.

A date on a reçu très peu de rapports du comité spécial qui s'occupe de des banques, des chemins de fer, de l'hôtel de ville et des grandes compagnies ainsi que du comité des employés. Ce dernier devrait avoir un beau rapport à faire car ses perceptions auraient été assez importantes jeudi et vendredi derniers.

Le comité des noms spéciaux avait dépassé, ce matin, 60 pour cent de son objectif et l'on fondait beaucoup d'espoir, aux quartiers généraux, sur les résultats de la quête du jour.

En somme, bien que la situation soit grave, personne n'en encore songé à abandonner la partie. Au contraire, le cri de ralliement des auxiliaires est partout: "Il faut réussir", et malgré une dure fin de semaine tout le monde s'est remis à l'oeuvre ce matin avec un ardeur nouvelle. M. J.-Edouard La-declaire, président de la campagne, émergeait cet avant-midi qu'il était émerveillé par l'esprit de travail des auxiliaires et chefs d'équipes. Lui-même s'est maintenu une liaison étroite avec tous les chefs de

groupe et il s'est convaincu que l'on travaille avec zèle afin de donner à la Fédération la somme dont elle a besoin pour faire vivre ses oeuvres.

Il y a encore un grand effort à faire, mais avec la coopération des bénévoles et la charité du public l'objectif peut être atteint.

QUELQUES SOUSCRIPTIONS

Aluminium Co. of Canada, Ltd.	\$ 100.00
Assoc. Textiles of Canada, Ltd.	100.00
Beaubien, Hon. Louis, Successeur	200.00
Beauchemin, Librairie, Liée	100.00
Brace, James H.	100.00
Brace, James H.	100.00
Brown, Hon. J. C.	100.00
Canada & Dom. Sugar Co. Ltd.	100.00
Charton, Pierre	100.00
Cité d'Outremont	100.00
Compagnie des Jéhus	100.00
Consumers Glass Co. Ltd.	100.00
Cranie, Limited	200.00
Dagile & Paul, Liée	100.00
Dansereau, Lucien	200.00
Dufresne, M. et Mme Marius	500.00
Dufresne Construction Co. Ltd.	1500.00
Duke-Price, Power Co. Ltd.	500.00
Fraser-Braze, Eng. Co. Ltd.	1000.00
Gardes-Motors Métropolitaine	100.00
Général Motors Co. Limited	100.00
Genest, J.	100.00
Grier, G.-A. and Sons, Ltd.	100.00
Hurel, Robert	100.00
Jainin, M. et Mme Alban	1000.00
Lallemant, Jean	200.00
Lambert, J.-O. Liée	100.00
Laureys, Henri	3000.00
Lewis Bros. Ltd.	100.00
McGowan, J. et Mme J.-W.	500.00
Ministère du Travail (le personnel	

-- de jour en jour

Maison essentiellement
canadienne-française.

Et, pour terminer, qu'il est un peu tard pour faire d'autres promesses!

LA PAGE FÉMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Jeanne METIVIER

La place d'honneur

En s'éveillant, Nini ouvrit les bras et sa main heurta le mur. Cela la surprit tout d'abord, mais, se rappelant bien vite les choses, elle sourit. C'est que, depuis hier, la maison était pleine de parents, tous venus à l'occasion de la visite raisonnée de grand-papa. Quelques-uns de ces hôtes de passage étant restés à coucher, Nini avait dû dormir la nuit dans un petit lit de fortune arrangé exprès pour elle et posé sur le plancher même, tout près du mur.

Cette aventure avait d'ailleurs ravi la petite, toujours avide de nouveautés. Il faut dire que Nini n'est plus un bébé: presque une grande fille, déjà. Elle-même l'admet et, depuis quelques temps, elle répète volontiers, d'un air à la fois ravi et fûté: "Il m'approche quatre ans! Il m'approche!"

Toutefois, il va sans dire que, depuis la veille, personne ne songe plus à l'imminence de cet anniversaire. Et, pour le moment, l'unique préoccupation de Nini, c'est de savoir qui a bien pu occuper son lit, cette nuit, son vrai lit. Pour s'en rendre compte, il lui suffit de se hausser un peu, sur sa propre couche, de s'étirer le cou...

C'est sa petite tante et elle dort encore. Rien d'étonnant à cela, car tante est fort paresseuse, au contraire de sa nièce toujours éveillée avec l'aube. Le lit a d'ailleurs été partagé, mais l'autre personne est déjà debout et sa place, libre, vous a un petit air tentant. Nini décide de s'en emparer.

Quelques minutes plus tard, soulevant les couvertures, la fillette se glisse entre les draps tièdes, jusqu'à l'aube de sa tante. Entr'ouvrant des paupières languissantes, celle-ci voit aussitôt la situation et, poussant un soupir, paraît se rendre compte.

Pour commencer, Nini demeure fort sage; mais elle a si bien reposé cette nuit, elle se sent si fraîche, si agile que, bientôt, la voilà qui commence à s'agiter, à remuer, à rire même, toute seule.

Mal rendormie, sa tante lui chuchote:

— Ne fais pas de bruit, car ton grand-papa est couché au-dessous et tu pourrais le réveiller.

Un vil effroi passe dans les yeux noirs de Nini. Preuve, la petite se retourne sur elle-même et, à plat ventre, elle s'avance jusqu'à l'extrémité du lit où elle se laisse pendre, à mi-corps, au risque de culbuter. Une main l'attrape par sa robe de nuit.

— Veux-tu bien faire attention, Nini!

"Tiens, tantôt est réveillée? Tant mieux. On va pouvoir causer. Nini a toujours tant de choses à dire. Et la voilà qui se met en train, d'une voix d'abord étouffée comme celle qu'on lui a fait entendre, mais qui, bien vite, irrésistiblement, remonte à son naturel diapason.

Chut! Pas si fort! ne cesse de répéter la tante toujours tourmentée par la crainte de troubler le sommeil de leur hôte.

Et, comme il ne faut pas craindre de redire souvent les mêmes choses aux enfants, elle répète son avertissement de tout à l'heure:

Ton grand-papa est couché au-dessous...

Nini se tait incontinent. Mais la voilà qui rampe de nouveau vers l'extrémité de la couchette où elle recommence cette périlleuse gymnastique de se laisser pendre jusqu'à la taille, et la tête la première, dans le vide.

Quel insupportable froissement! Cette fois, tante perd patience et, pour être prononcée à mi-voix, sa menace n'en est pas moins catégorique:

— Nini, si tu ne peux pas rester tranquille, tu vas t'en aller.

La petite se redresse. Cette sévérité l'étonne, mais, sûre de son bon droit, elle veut protester.

— Tu te trompes, ma tante, assure-t-elle dans un fort chuchotement — puisqu'on exige qu'elle chuchote. Ça fait deux fois que je regarde en dessous du lit: c'est pas là qu'il est couché, grand-papa.

LÉCHO

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

L'Abbesse

bénédictine

Le monastère bénédictin est organisé comme une famille. De même que la mère imprime à ses enfants et à son foyer le cachet de sa personnalité, de même l'Abbesse façonne l'âme de ses filles à son image. Petit à petit, les bâtiments monastiques eux-mêmes viennent à refléter le goût de celle qui a présidé à leur construction ou à leur embellissement.

Une fois élue, l'Abbesse gardera sa dignité et sa charge toute sa vie, peut-être vingt ans, peut-être davantage. Aussi doit-elle posséder de grandes qualités d'intelligence, la science de l'Écriture et des voies spirituelles, de solides vertus religieuses et des aptitudes au gouvernement, car toute la vie du monastère est entre ses mains.

L'Abbesse selon la Sainte Règle. — Saint Benoît consacre à l'Abbesse plusieurs chapitres de sa Règle (ch. II et LXIV). Dans le chapitre soixante et quatrième, saint Benoît énumère les vertus que doit pratiquer l'Abbesse. Il doit être docte et sage "sachant où puiser les maximes anciennes et nouvelles". Il doit être ferme et plein de charité pour ses frères: "Qu'il laisse les vices, mais qu'il aime les Frères. Dans les corrections même, qu'il agisse avec prudence et sans excès, de crainte qu'en voulant trop racler la rouille, le vase ne se brise".

Enfin, la discrétion (au sens de mesure), disposition si caractéristique de la sainte Règle, doit animer tous ses actes: "En imposant des travaux, qu'il use de discernement et de modération, se rappelant la discrétion du saint patriarche Jacob qui disait: 'Si je fatigue mes troupeaux en les faisant trop marcher, ils périront tous en un jour. Faisant donc profit de cet exemple et d'autres semblables sur la discrétion qui est la mère des vertus, qu'il tempère tellement toutes choses que les forts désirent faire davantage et que les faibles ne se découragent pas. Et principalement, qu'il conserve en tous ses points la présente Règle'." (Règle, ch. 64).

Aussi l'Abbesse est avant tout la gardienne de la Règle dont elle est la vivante image et qu'elle doit faire aimer par sa doctrine et par son exemple.

Les Abbesse dans l'histoire. — Voilà pensera-t-on de bien lourdes responsabilités à placer sur les épaules d'une femme. Mais saint Benoît en qui se trouve, selon l'expression de saint Grégoire, "l'esprit de tous les justes", a confiance dans la sagesse de sa règle et dans l'efficacité de sa discipline spirituelle pour tempérer les caractères.

Le plus beau n'est-il pas que cette confiance ait été justifiée à travers les siècles, par une admirable efflorescence de grandes abbesse, qui, depuis les temps barbares jusqu'à nos jours, ont manifesté dans les circonstances les plus diverses, des qualités et des vertus dignes de faire l'envie de plusieurs chefs d'Etat?

Citons parmi tant de noms: sainte Radegonde, sainte Opportune, sainte Hildegarde, à qui Frédéric Barbe-rousse demanda conseil, et la glorieuse lignée des Abbesse de Montmartre dont la dernière, Madame Louise de Montmorency-Laval, devait terminer sa vie par le martyre (1794).

L'Abbesse "dame du lieu". — Sous l'ancien régime, de grandes abbayes comme Montmartre, Faremoutiers, constituaient de véritables domaines féodaux dont l'abbesse était la dame. Elle devait voir non seulement au gouvernement de son monastère, mais aussi à celui de ses vassaux. Beaucoup de biographies d'abbesse à cette époque nous livrent des détails savoureux sur cette administration: Madame l'Abbesse nourrit les pauvres en temps de famine, protège ses vassaux contre les envahisseurs. Aux joyeux anniversaires de sa profession et de sa bénédiction, Madame l'Abbesse fait servir les pauvres à table par ses officiers de justice: bailli, lieutenant, etc.

Aujourd'hui. — Aujourd'hui, l'activité extérieure des monastères est d'un ordre purement spirituel. Dans ce domaine encore, la fécondité de la règle bénédictine s'affirme pleinement. Pour ne parler que des disparus, évoquons la glorieuse mémoire de Madame Cécile Bruyère, première abbesse de Ste-Cécile de

Solismes. En 1866, Dom Guéranger entreprenait la fondation de ce monastère de moniales. "Quatre ans ne s'étaient pas écoulés, écrit le Rme Père Dom Germain Cozien, abbé actuel de Solismes, que Mgr Filion prenait l'initiative de demander au Saint Père la bénédiction abbatiale pour Madame Cécile Bruyère (14 juillet 1870). La jeune abbesse de vingt-quatre ans apparaissait dès lors au jugement si sûr de l'évêque du Mans, comme la vraie fille de Dom Guéranger; nous avons le droit et le devoir d'ajouter: l'héritière de son esprit et la mère de toute la Congrégation de France". Madame Bruyère est l'auteur d'un ouvrage intitulé: "La vie spirituelle et l'oraison, d'après la sainte Écriture et la tradition monastique". Ce volume a le grand mérite de combler toutes les espérances que fait naître son titre.

La Bénédiction de Mme l'Abbesse. — L'Eglise marque par les honneurs exceptionnels qu'elle prodigue à l'Abbesse élue la grandeur de la vie monastique. L'Abbesse, une fois élue, aux suffrages de la communauté est l'objet d'une bénédiction solennelle. C'est un spectacle inoubliable pour ceux qui en sont les témoins privilégiés.

L'Eglise du monastère est décorée aux armes de l'évêque du lieu, de l'abbaye, et de l'abbesse elle-même. L'évêque célèbre la messe pontificale dans laquelle vient s'insérer la Bénédiction abbatiale. "La fondation est l'une des plus majestueuses de la liturgie. On y retrouve la prestation du serment, le chant des Litanies des Saints, la Préface avec l'imposition des mains, la tradition des insignes.

L'Abbesse élue sort de la clôture et pénètre dans le sanctuaire pour venir prendre place au siège qui lui a été préparé devant l'autel. C'est la prostration sur les degrés de l'autel pendant le chant des Litanies. C'est l'imposition des mains du Pontife sur la tête de l'Abbesse agenouillée devant lui. C'est enfin la scène à la fois simple et émouvante de l'évêque faisant asseoir la nouvelle Abbesse à son propre trône et lui mettant en main la croix symbolique. Et, tandis que le Te Deum retentit joyeusement, Madame l'Abbesse, précédée du cortège qui vient l'attendre à la porte de clôture, appuyée sur sa croix et la gracieuse volute, regagne le choeur où ses filles viennent tour à tour lui prêter obédience." (La vie bénédictine, décembre 1932).

A Montréal. — Le temps est venu, nous semble-t-il, pour que le flambeau fidèlement transmis d'une génération à l'autre brille maintenant sur notre ville de Montréal, que les abbesse n'ont pas seulement comme à Sainte-Cécile de Solismes. Compagnons. 1935 est déjà entamé. Les futures moniales sont toutes trouvées. Que les amis de la vie monastique se montrent généreux, le monastère s'élèvera, et en 1940, nous irons à la Bénédiction de Madame l'Abbesse.

Louise LEFEBVRE

Pensionnat du Saint-Nom de Marie, Outremont

Les religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie du pensionnat du St-Nom de Marie, à Outremont, 628 ch. Ste-Catherine, invitent cordialement toutes les anciennes élèves à la réunion annuelle qui se tiendra à leur Alma Mater le mardi 28 mai, à 2 h. Le R. P. R. Voyer, O.P., professeur de philosophie à l'Université de Montréal, portera la parole à l'Assemblée et donnera la bénédiction du St. Sacrement. Le thé sera servi à 5 h. Toutes sont priées de considérer cette invitation comme personnelle et de donner leur réponse par lettre ou par téléphone: At. 1473.

Réunion des institutrices

Ce soir, 20 mai, à 8 h., à l'Ecole du Plateau, réunion de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal (section des institutrices), sous la présidence d'honneur de M. Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal.

Pèlerinage à Bonsecours

Le 21 mai, à 7 h. du matin aura lieu à la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, le pèlerinage annuel des infirmières catholiques. Le Rév. Père Durocher, S.J., prononcera l'instruction. Les gardes-malades diplômées et les étudiantes de troisième année de tous les hôpitaux catholiques sont invitées à y assister.

La journée noëliste

Les Noëlistes se sont réunies en congrès hier au Couvent de Marie-Réparatrice — Séance d'étude l'après-midi

Le couvent de Marie-Réparatrice, rue Mont-Royal ouest, a été choisi cette année comme centre du congrès noëliste annuel qui a eu lieu hier. Il y eut messe le matin, célébrée par M. le chanoine Valois, puis un déjeuner, suivi de la séance d'étude l'après-midi.

On sait que le but des Noëlistes est de faire la charité d'abord, puis de se cultiver dans le domaine intellectuel. Aux réunions, les associées confectionnent des vêtements pour les enfants pauvres, et il y a causeries sur différents sujets d'actualité ou sur les lectures. Hier après-midi, les différents comités ont présenté leurs rapports comme suit: Mlle I. Pénaquy, comité St-Paul; M. Ethier, comité St-Jacques; M. Archambault, comité Notre-Dame de Grâce; G. Dugas, comité St-Viateur; Irène Goyette, comité de Granby; Marguerite Dargie, comité des Trois-Rivières; C. Roy, comité Côte des Neiges; G. Bélanger, comité des cadettes.

La séance d'études d'hier après-midi était sous la présidence du R. P. R. M. Voyer, O.P., qui était accompagné de M. le chanoine Valois, du R. P. Lamarche, O.P., de M. les abbés H. Chabot, Handfield et St-Pierre, ainsi que des membres du comité noëliste: Mlle Irène Dionne, présidente; Françoise Archambault, vice-présidente; M. Ange Hudon, secrétaire; Madeleine Piché, trésorière; Simone Pelletier et Paula Desmarais, conseillères.

Mlle Irène Dionne a souhaité la bienvenue au président d'honneur et aux Noëlistes des différents comités qui s'étaient rendues en grand nombre au congrès. Mlle Marie-Paul Normandeau et Jeannette Carignan discutèrent ensuite la question suivante: Faut-il vivre du passé ou de l'avenir? La première dit qu'il vaut mieux vivre du passé et se fortifier de l'exemple des ancêtres; la seconde soutint que l'avenir du passé ne sert à rien et que l'avenir seul compte. "Vivre de l'avenir, dit-elle, est le plus sûr moyen de lutter contre les soucis de l'heure".

Le R. P. Voyer

Le R. P. Voyer, O.P. francha sagement la question. "Peut-être qu'à mesure que vous avancerez dans la vie, dit-il, vous aurez une notion plus réaliste du temps. Une heure, deux heures, c'est un nombre qui ne veut rien dire; mais une heure de joie, une heure de souffrance, voilà qui signifie quelque chose. A l'âge de l'adolescence il paraît que l'on vit de l'avenir. Le vieillard, lui, vit du passé; à mesure que l'horizon se ferme sur sa vie, il croit qu'il n'a rien de mieux à faire que de se nourrir des choses du passé. Le temps n'a de sens que par ce qu'il mesure, que par ce qu'il exprime". Le R. P. Voyer termine en disant que la grande préoccupation que toute jeune fille doit avoir, c'est son âme et son salut.

La réunion s'est terminée par le Salut du St-Sacrement.

Aux Ecoles Ménagères Provinciales

461, EST, RUE SHERBROOKE

Mardi après-midi, 21 mai, à 2 h. précises, cours de démonstration culinaire.

Conserves: Carottes, asperges, fèves, choux-fleurs.

Variétés de petits fours glacés Biscuits secs Sandwichs assortis.

Mardi soir 21 courant, à 7 h. 45, conférence sur: "Aspects nouveaux en industrie laitière", suivie d'une autre sur le "Voghourt dans l'alimentation humaine". Ces conférences seront accompagnées de démonstrations et sont données par MM. Eugène Toupin et Ed. Brochu, professeurs à l'Institut agricole de La Trappe d'Oka.

L'exposition des travaux de l'année aura lieu le 30 mai, jusqu'à 11 heures du soir. Les élèves pourront rapporter leurs travaux le soir même.

L'Ecole recevra avec plaisir des prix pour récompenser les nombreuses élèves qui exposeront leurs travaux.

JE ME SENS TRÈS BIEN TOUS LES JOURS.



ETES-VOUS faible et nerveuse? Les "maux féminins" vous assaillent-ils? Prenez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. M. M. Mary Ouzpuk, de Fedora, Alta., dit: "Je souffrais de douleurs et d'épuisement. Depuis que j'ai pris le remède de Lydia E. Pinkham, je me sens beaucoup plus forte. Je ne me sens plus fatiguée." Faites-vous soulager par ce remède.

Essayez le COMPOSÉ VÉGÉTAL de Lydia E. Pinkham

La femme dans l'Action catholique

Tel fut le sujet traité à la 21ème journée d'études hier après-midi à l'Institut Pédagogique — Mgr Conrad Chaumont présidait

Pour la vingt et unième fois, hier après-midi, la Fédération des Cercles d'Etude des Canadiennes françaises tenait sa séance d'étude annuelle, à l'Institut Pédagogique, avenue Westmount. La séance était présidée par Mgr Conrad Chaumont, directeur de l'Action Catholique, et portait sur les sujets suivants: le rôle de la femme dans l'Action catholique, son apostolat lorsqu'elle est enfant, jeune fille, ouvrière, employée de magasin ou de bureau, garde-malade, étudiante, institutrice, femme d'ouvriers.

D'après les beaux travaux présentés, il apparaît que dans tous les domaines, la femme est le pilier de l'Action catholique et de l'Action sociale, quels que soient son âge et sa situation dans la société. Mgr Chaumont dit quelques mots, félicitant les membres des cercles de leur beau travail, les encourageant aussi à continuer de semer partout où elles passent le bon grain de la doctrine chrétienne et catholique.

Mlle Rachel Trépanier, présidente du cercle Notre-Dame, section des élèves, a souhaité la bienvenue au président et à l'assistance, et remercié Mgr Chaumont d'avoir accepté d'assister à cette journée d'étude. Mlle Marie-Angèle Madore, présidente de la Fédération des Cercles d'Etudes, fit aussi une allocution.

La séance de l'après-midi s'est terminée par le Salut du Saint-Sacrement et il y eut une réunion le soir, durant laquelle les représentantes de chaque cercle lurent leurs rapports respectifs.

La Fédération comprend vingt et un cercles qui sont les suivants: Cercle Notre-Dame (élèves diplômées du Collège Marguerite-Bourgeoys); cercles Jeanne-Mance; Marguerite-Bourgeoys, de Sherbrooke;

EATON Réfrigérateurs électriques

Livrés et installés dans un rayon de 20 milles de chez EATON

99.50

Cabinets Seegar dans lesquels nous avons fait installer des moteurs Viking. Nous les offrons comme réfrigérateurs de première qualité à ce bas prix remarquable. Le mécanisme est le même que celui installé dans les modèles 1935, à l'exception du serpent de congélation. Vendus avec une année de service gratuit et avec la garantie EATON: "Argent remis si la marchandise ne satisfait pas. Peuvent être aussi achetés suivant le mode "Meter-Ice" ou par paiements différés.

Pas de commandes téléphoniques "C.O.D." ni commandes postales. Au quatrième étage, rue Ste-Catherine.

T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

FÊTE DE LA REINE Billets de longue fin de semaine

ALLER ET RETOUR POUR LE PRIX DU BILLET SIMPLE, PLUS UN QUART

Entre toutes les stations au Canada et pour certains endroits aux Etats-Unis.

Valables pour l'aller à partir de jeudi midi, 23 mai, jusqu'à 2 h. p.m., dimanche, 26 mai.

Retour valable jusqu'au dernier train, lundi, 27 mai.

Prix réduits minimums: adultes, 50c; enfants, 25c.

Billets et renseignements des agents

Pacifique Canadien • Canadien National

des Oeuvres Economiques de la Fédération Nationale. Saint-Jean-Baptiste; Marie-Réparatrice; Marie de l'Incarnation, des Trois-Rivières; Notre-Dame (élèves actuelles du Collège Marguerite-Bourgeoys); Saint-Louis de Gonzague; Sainte-Cécile; Saint-Georges; Sainte-Thérèse; Marie-Médatrice; Sainte-Pauline, de Saint-Jérôme; Sainte-Jeanne d'Arc, de Saint-Hyacinthe; Madeleine-de-Verchères; Sainte-Jeanne de Chantal; Marguerite-LeMoine; Notre-Dame des Apôtres; Rose du Canada; Excelsior; et cercle de la Vierge au fœsseur.

Partie de cartes

Jeudi prochain, à 2 heures p.m., partie de cartes à l'Hospice de la Providence, 1691 boulevard Pie IX, au profit des pauvres. Les dames et demoiselles sont cordialement invitées.

REMINISCENCES DE LA PERIODE 1810-1820



(1) Manteau de gaze sur une longue robe imprimée, inspirée de la Régence; (2) Manteau du soir garni de galyac.

Feuilleton du "Devoir"

Le Mystérieux Concours

par CATHERINE D'ERVE

(Suite)

Gertrude venait d'atteindre ses vingt et un ans.

Une autre eût peut-être fléchi sous le poids de tant d'épreuves; mais, de son père, Gertrude tenait le caractère énergique et plein d'atout qui avait fait du colonel Chantaine une des plus hautes physionomies morales de la guerre; de sa mère, elle avait le cœur tendre et fidèle, et surtout la foi ardente, qui avait soutenu le courage de Mme Chantaine au milieu des plus déshonorantes angoisses.

Lorsque, les tristes cérémonies funèbres étant terminées, les deux orphelins se retrouvèrent seuls

dans la demeure dévastée par la mort, Robert, d'un élan spontané, se jeta en pleurant dans les bras de sa sœur. Celle-ci sentit alors s'éveiller en elle un sentiment à la fois doux et puissant. Bob, tout bébé, avait été sa poupée préférée, puis son petit frère très gâté; mais, en ce moment, ce fut un mouvement profond d'amour vraiment maternel qui traversa son cœur, et la jeune fille se promit de se dévouer totalement à l'enfant qui n'avait plus qu'elle pour l'aimer.

Dès le lendemain, le vieux notaire, qui avait eu toute la confiance du colonel Chantaine, faisait demander à Gertrude de passer à son étude.

"Ma chère enfant, lui dit-il, vous êtes une vaillante, et vous avez droit à la vérité. Pardonnez donc à un vieil ami qui connaît et admire votre courage de vous le dire sans détour: votre père, vous le savez, ne possédait guère que sa solde; la dot de votre mère se trouve malheureusement composée en grande partie de valeurs russes qui, pour le moment, sont inutilisables. La somme de revenus restante, jointe aux pensions et allocations auxquelles vous avez droit, donne un total si minime que, même en comptant au plus juste, avec la vie chère et l'éducation de votre frère, vous ne pourriez joindre "les deux bouts", selon l'expression populaire, qu'en travaillant.

Cela ne me fait pas peur de travailler, répondit fermement Gertrude, et je vous remercie de votre sincère avertissement. Mais, quel genre de travail pourrais-je trouver? Vos conseils sur ce point me seraient bien nécessaires. Je ne possède, hélas! aucun talent pouvant être utilisé d'une manière pratique.

Le notaire était un homme de bon

conseil. Après une longue conversation, il fut convenu que Gertrude apprendrait la sténo-dactylographie, qui facilitait tant de carrières féminines.

Le joli appartement qu'habitaient les Chantaine auprès du parc Monceau fut immédiatement sous-loué; une partie du mobilier, vendu avantageusement, — grâce aux conseils d'un commissaire-priseur vaguement allié à la famille, — fournit une somme suffisante pour permettre à la jeune fille de payer les leçons nécessaires au but qu'elle désirait atteindre. Le reste des meubles fut transporté dans le modeste logement que Gertrude finit par découvrir, non sans de longues et fatigantes recherches, dans le quartier du Luxembourg; et, après quelques mois de labeur acharné, l'orpheline trouva assez rapidement, avec l'appui d'anciens amis de son père, une situation de sténo-dactylographe dans les bureaux d'un ministère.

Il eût été dur à la jeune fille de travailler pour elle seule; mais il lui fut doux de se sentir utile, nécessaire, à Robert.

"Ma chère enfant, lui avait dit le saint prêtre qui la dirigeait depuis son enfance et qui la connaissait bien, vous allez "gagner votre vie", celle de votre frère. Le beau mot et la belle chose, quoique la plupart des hommes en méconnaissent la noblesse! Et, en gagnant, selon la volonté de Dieu, votre vie terrestre, vous avez un moyen très sûr de gagner votre vie éternelle. Là est le point capital, l'anum necessarium..."

Gertrude pouvait entendre ces paroles de foi. Depuis un an, elle s'adonnait d'un cœur généreux à sa tâche de travailleuse et d'éducatrice. Mais, à cette heure, la pauvre enfant sentait peser sur elle bien lourdement le fardeau.

Robert était intelligent, il avait des élans d'affection charmants; mais il montrait peu de goût pour le travail et une sorte d'insouciance naturelle qui désolait sa sœur. Dans les bulletins de chaque semaine, les directeurs du collège catholique où il était placé comme demi-pensionnaire, se plaignaient régulièrement

de son étourderie et de sa négligence. Gertrude essaya de douces remontrances, que le petit accueillait en riant et dont il ne tint aucun compte. Alors la grande sœur se montra plus sévère; mais ses reproches, cette fois, eurent pour effet de cabrer l'enfant: il se montra frondeur, moqueur, et finalement s'exaspera.

Gertrude commençait à s'angoisser sérieusement sur ce point, et voilà que, tout à l'heure, elle avait appris que le nombre des employées au ministère allait être réduit. Etant parmi les dernières admises, elle serait sûrement du nombre des exclues.

La jeune fille s'arrêta sur le palier du quatrième étage, ouvrit la porte et, traversant l'antichambre obscure, entra dans sa chambre, située à droite de l'appartement.

C'était une pièce assez vaste, où se trouvaient groupés avec goût les meubles choisis par Gertrude lors de son déménagement. Tous évoquaient pour elle de chers souvenirs.

Dans un angle, le divan qui lui

servait de lit et sur lequel elle avait drapé un cachemire ancien, ornait autrefois le salon de ses parents; au milieu du plus large panneau, l'armoire normande, de chêne sculpté, qui contenait jadis le linge de la maison. Au-dessus de la fenêtre, par laquelle on apercevait les arbres des jardins voisins, aux feuilles dorées par l'automne, était placé le fauteuil recouvert de tapisserie, dernier ouvrage de Mme Chantaine; tout auprès, la légère table à ouvrage aux pieds fuselés dont elle se servait habituellement. Aux murs quelques gravures anciennes; en face de la cheminée, enfin, un délicieux secrétaire Louis XVI, en acajou de deux tons, délicatement patiné par le temps, avec de gracieuses mais très sobres applications de bronze ciselé.

Gertrude ne pouvait regarder ce meuble sans voir surgir dans sa pensée l'image de sa mère...

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditrice-proprétaire: Georges Palladin, directeur-gérant.

COMMERCE ET FINANCE

Les nouvelles en raccourci

Cours de l'or
Londres, 20 (P.A.) — Le cours de l'or reste ferme à 1415, 8d.

Cours de l'argent
Londres, 20 (P.A.) — Le cours de l'argent à flèche de 3-16 à 34 13-16d.

Congrès du Richelieu

La Chambre de commerce de St-Jean vient de prendre l'initiative d'organiser un congrès de toutes les municipalités riveraines du Richelieu et de leurs principaux corps publics en vue d'étudier les problèmes d'intérêt commun de cette région concernant le tourisme, l'agriculture, le commerce, la navigation, etc. Ce congrès se tiendra à Saint-Jean le 20 mai.

L'argent à Montréal

Les cours de l'argent ont reculé de 45 à 70 points ce matin à Montréal. Les offres à l'ouverture étaient comme suit: mai 76.55; juil. 77.28; sept. 78.00.

Nouvelles compagnies

Québec, 20 (P.C.) — Les compagnies suivantes ont été incorporées à Québec la semaine dernière: Chas. Ed. Pelletier Inc., \$25,000; Dominion Currier Co. Ltd., \$20,000; Fred A. Lallemand and Co. Ltd., \$10,000; J. Cohen and Son, Ltd., \$20,000; Lake Dore Mines Ltd., \$3,000,000; Supreme Footwear Ltd., \$20,000; Touchette Automobile Ltee, \$20,000; J. Beaudin, Ltee, \$99,000; Laurentian Iron Oxide Co. Inc., \$72,000; Montreal Canadian, Ltd., \$2,000; St. Claire Creamery Corp., \$10,000; United Gold Mines Ltd., \$3,000,000, toutes avec siège social à Montréal, et Immeubles Preston, Ltee, \$20,000; Le Club de pêche des Trois Lacs, \$10,000; Modern Planters, Ltd., \$8,500, à Québec; Chaudière Motor Sales Ltd., Hull, \$20,000; Riverside Gold Mines Inc., Rouyn, \$500,000; Laboratoire W. Desbuis, Ltee, Chicoutimi, \$20,000; Poulin Gold Mines Ltd., St-Lambert, Qué., \$3,000,000; Legendre Lumber Co., Ltd., Stornoway, Qué., \$10,000; Harricanan Transport Lines, Ltd., Amos, \$20,000; Printed Paper Products, Ltd., Cowansville, \$20,000.

Cours du sucre

New-York, 20 (P.A.) — Le marché du sucre est ferme. Options: mai non coté; juil. offre, 2.45; sept. offre, 2.52; déc. 2.59; jan. 2.40; mars, offre, 2.38.

Cours du café

New-York, 20 (P.A.) — Les tendances sont irrégulières sur le marché du café.
Rio: mai, offre, 2.50; juil. non coté; sept. offre, 2.50; déc. 2.52; mars non coté.
Santos: mai, dem. 7.50; juil. non coté; sept. 7.55; déc. offre, 7.60; mars, offre, 7.65.

Dividendes déclarés

Belding-Corticelli Ltd. 1-3-4 p.c. sur les actions priv. payable le 15 juin aux actionnaires inscrits le 31 mai.
Hiram-Walker Gooderham and Worts, 25 sous par action priv. payables le 15 juin aux actionnaires inscrits le 24 mai.
Dominion Bank 2-1-2 p.c. payable le 2 juin, aux actionnaires inscrits le 20 juin.
Canadian Cannery, 1-1-2 p.c. sur les actions de premier privilège et 7-1-2 cents sur les actions de priorité convertibles; toutes deux payables le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.
Goodyear Tire and Rubber Co. \$1.25 par action payable le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 15 juin.

Les grains

Les cours ont fléchi à Chicago parce qu'on rapporte de la pluie dans les différentes régions alors qu'ils ont avancé un peu à Winnipeg.

Avance du cuivre

New-York, 20 (P.A.) — Le prix du cuivre a avancé de 8.25 à 8.30 sous la livre en fin de semaine. L'avance est attribuée tant à une plus grande demande qu'à la diminution volontaire de la production.

Siscoe Gold Mines

Les directeurs de Siscoe ont déclaré un dividende trimestriel de 5 sous par action, soit au taux de 20 sous par an. Jusqu'à maintenant cette compagnie avait payé 12 sous par action par an, plus des bonis.

Les métaux

New-York, 20 (P.A.) — Comme pour le cuivre, les prix du plomb, du zinc et de l'étain se sont avancés au cours de la semaine dernière. Le plomb a réalisé un gain total de 83 la tonne en avances successives et la demande était plus forte au plus haut niveau. Le prix du zinc a avancé de 81 la tonne à la suite de grèves de mineurs. Le prix de l'étain au comptant a avancé d'un sou la livre.

DIRECTEUR DU CURB



M. Pierre-A. BRAULT, de la maison Brault et Chapat, qui a été élu directeur du CURB de Montréal. (National Newspaper Service)

Nouveau directeur



M. Andrew S. BEAUBIEN, de la maison L.-G. Beaubien et Cie, qui vient d'être élu membre du bureau des gouverneurs de la Bourse de Montréal. (United Newspaper Service)

Les rendements

ACTIONS ORDINAIRES			
Titre	D	Prix	Rend.
B. A. Oil	80	16	5.00
B. C. Power	80	24 1/2	6.12
Bell Telephone	600	128	4.89
Built Prod. "A"	100	30 1/2	3.29
Can. Malt	600	12 1/2	4.81
Can. North Power	120	18	6.67
Can. Bronze	60	27 1/2	2.21
Can. Converters	200	29 1/2	6.78
Can. Cottons	400	45	6.11
Can. Foreign Invest.	100	85	5.53
Dom. Bldg.	120	29 1/2	4.03
Dom. Textile	300	75	6.67
Dom. Glass	500	116	4.21
Imperial Oil	50	20 1/2	2.47
Imperial Tobacco	25 1/2	13	4.04
(Extra compris)			
Int. Nickel	60	28 1/2	2.08
Int. Pete	112	37 1/2	4.00
(Boni compris)			
McColl Frontenac	80	14	5.71
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77
So. Can. Power	80	10	8.00
Shawinigan	50	15 1/2	3.20
Steel of Canada	175	47	3.72
(Boni compris)			
Montreal Power	150	28 1/2	5.21
Montreal Tramways	900	96	9.37
Nat. Breweries	160	55 1/2	4.54
Ogilvie	100	160	5.00
Ottawa Power	600	80	7.50
Quebec Power	100	15	6.67
Pape Hery	100	85	5.88
Penmans	300	52	5.77

LA VIE SPORTIVE

Les Royals descendus en cinquième place

Buffalo, 20. — Les Royals de Montréal n'ont pas été heureux dans le programme double d'hier contre les Bisons car les deux équipes ont subi des revers. Les Royals ont subi deux défaites et le club montréalais est maintenant en cinquième position, trois parties et demie en arrière des Leafs de Toronto, qui mènent dans le circuit de la Ligue Internationale. Les Bisons sont sortis victorieux par 3 à 1 et 11 à 5.

Bob Kline était quasi invincible dans la première partie et il n'a accordé que deux coups sûrs. Le seul point a été réalisé sur un circuit de Del Blonsonette. Un seul autre Montréalais a pu atteindre le troisième but et après la troisième manche, personne n'est allé plus loin qu'un premier but.

Les Bisons ont déclenché leur plus virulente attaque depuis leur arrivée ici dans la seconde rencontre quand Fitzgerald a décidé de conduire l'offensive contre quatre lanceurs des Royals. Il a frappé un circuit, un deux-but et un simple qui ont valu quatre points.

Lauri Myllikangas a lancé pour mériter l'importance que les victoires, les Bisons ne s'amusent pas à lancer qu'un à la fois et ne pouvant jamais grouper plus que deux coups sûrs dans la même manche. Dans la deuxième manche, il a secouru ses coéquipiers, Pomoroki, le successeur, ne put tenir les Bisons en respect, et ce fut finalement Foster qui réalisa l'ultime victoire de Buffalo après que tout le dégat eût été fait.

Resultat détaillé des deux joutes d'hier:

MONTREAL									
Thompson 2b	4	0	1	1	3	1	0	0	0
Sankey, ac	4	0	1	0	1	0	0	0	0
Ripple, cc	4	0	1	0	1	0	0	0	0
Tate, c	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Seeds, cg	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dugas, cd	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	1	1	0	2	0	0	0	0
Myllykangas, l	2	0	0	0	2	1	0	0	0
Foster, r	2	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Kimsey	1	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	31	1	6	24	12	2			

BUFFALO									
Meyers, 3b	4	1	2	1	0	0	0	0	0
O'Connor, 2b	3	1	2	0	0	0	0	0	0
Myllykangas, cc	4	0	1	0	0	0	0	0	0
Carmegie, cg	4	0	1	0	0	0	0	0	0
Fitzgerald, cd	3	1	0	1	0	0	0	0	0
Siebert, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelley, ac	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Wasson, r	3	0	1	0	0	0	0	0	0
Kline, l	3	0	1	1	0	0	0	0	0
Totaux	31	3	8	27	16	0			

x-A frappé pour Myllikangas à la 9e. xx-A frappé pour Tate à la 9e.

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Blonsonette, Wasson, Fitzgerald. Coup de deux buts, Rippe. Coup de circuit, Blonsonette, Myllikangas. Sacrifices, Olson, Ouble-Jeu, Kline, Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Buffalo 6, Montréal 2. But sur balles de Myllikangas 1. Retiré au bâton, par Myllikangas 2. Coups sûrs sur balles de Myllikangas 8 en 1 manche. L'arbitre, Foster, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 1 h. 40.

Deuxième partie.

MONTREAL									
Thompson 2b	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Sankey, ac	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Ripple, cc	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Lewis, r	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Seeds, cg	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Dugas, cd	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Siebert, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelley, ac	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Wasson, r	3	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	31	10	12	21	0	2			

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Rippe, Fitzgerald 4, Wasson, McGowan, Mulvey, Ash, Seeds 2, Lewis, King. Coups de deux buts, Thompson, Carnegie, Wasson, Fitzgerald. Coup de trois buts, Mulvey. Coup de circuit, Fitzgerald. Doubles jeux, Mulvey à Siebert, Olson à Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Montréal 6, Buffalo 2. But sur balles de Pomoroki 3. Retiré au bâton par Foster 3. Ash 4. Retiré au bâton par Foster 3. Pomoroki 1 en 1 manche. L'arbitre, Kimsey, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 2 h. 02.

Deuxième partie.

MONTREAL									
Thompson 2b	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Sankey, ac	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Ripple, cc	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Lewis, r	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Seeds, cg	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Dugas, cd	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Siebert, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelley, ac	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Wasson, r	3	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	31	0	0	0	0	0	0	0	0

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Rippe, Fitzgerald 4, Wasson, McGowan, Mulvey, Ash, Seeds 2, Lewis, King. Coups de deux buts, Thompson, Carnegie, Wasson, Fitzgerald. Coup de trois buts, Mulvey. Coup de circuit, Fitzgerald. Doubles jeux, Mulvey à Siebert, Olson à Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Montréal 6, Buffalo 2. But sur balles de Pomoroki 3. Retiré au bâton par Foster 3. Ash 4. Retiré au bâton par Foster 3. Pomoroki 1 en 1 manche. L'arbitre, Kimsey, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 2 h. 02.

Deuxième partie.

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Deux classiques pour l'ouverture de Blue Bonnets

Deux grandes épreuves, le Kindergarten Stakes, cinq furlongs, pour poulains de deux ans, et le handicap Confédération, sur un parcours d'un mille, pour chevaux de trois ans et plus sont les deux principales courses de la journée d'ouverture du meeting du Montréal Jockey Club, vendredi, 24 mai, à Blue Bonnets. Chacune de ces deux courses alignera des pur-sang de marque guidés par des jockeys désireux de s'affirmer et de porter à la victoire les couleurs de leurs coureurs. On peut être assuré de voir une lutte contestée dans les deux épreuves. Cinq autres bonnes courses complètent le programme de la journée d'ouverture de la réunion.

Il y a dans le moment trois cents chevaux à la piste de Blue Bonnets et les écuries sont absolument remplies. C'est dire que les champs seront nombreux dans chaque épreuve.

Jockeys et entraîneurs obtiendront aujourd'hui et demain licences de la Québec Racing Association.

Les officiers du prochain meeting sont dans le moment à Blue Bonnets et s'occupent de terminer les derniers préparatifs de la réunion qui promet de remporter un beau succès.

Resultat détaillé des deux joutes d'hier:

MONTREAL									
Thompson 2b	4	0	1	1	3	1	0	0	0
Sankey, ac	4	0	1	0	1	0	0	0	0
Ripple, cc	4	0	1	0	1	0	0	0	0
Tate, c	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Seeds, cg	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dugas, cd	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	1	1	0	2	0	0	0	0
Myllykangas, l	2	0	0	0	2	1	0	0	0
Foster, r	2	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Kimsey	1	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	31	1	6	24	12	2			

x-A frappé pour Myllikangas à la 9e. xx-A frappé pour Tate à la 9e.

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Blonsonette, Wasson, Fitzgerald. Coup de deux buts, Rippe. Coup de circuit, Blonsonette, Myllikangas. Sacrifices, Olson, Ouble-Jeu, Kline, Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Buffalo 6, Montréal 2. But sur balles de Myllikangas 1. Retiré au bâton, par Myllikangas 2. Coups sûrs sur balles de Myllikangas 8 en 1 manche. L'arbitre, Foster, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 1 h. 40.

Deuxième partie.

MONTREAL									
Thompson 2b	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Sankey, ac	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Ripple, cc	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Lewis, r	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Seeds, cg	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Dugas, cd	4	2	2	2	2	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Siebert, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelley, ac	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Wasson, r	3	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	31	10	12	21	0	2			

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Rippe, Fitzgerald 4, Wasson, McGowan, Mulvey, Ash, Seeds 2, Lewis, King. Coups de deux buts, Thompson, Carnegie, Wasson, Fitzgerald. Coup de trois buts, Mulvey. Coup de circuit, Fitzgerald. Doubles jeux, Mulvey à Siebert, Olson à Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Montréal 6, Buffalo 2. But sur balles de Pomoroki 3. Retiré au bâton par Foster 3. Ash 4. Retiré au bâton par Foster 3. Pomoroki 1 en 1 manche. L'arbitre, Kimsey, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 2 h. 02.

Deuxième partie.

MONTREAL									
Thompson 2b	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Sankey, ac	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Ripple, cc	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Lewis, r	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Seeds, cg	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Dugas, cd	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Siebert, lb	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelley, ac	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Wasson, r	3	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	31	0	0	0	0	0	0	0	0

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Rippe, Fitzgerald 4, Wasson, McGowan, Mulvey, Ash, Seeds 2, Lewis, King. Coups de deux buts, Thompson, Carnegie, Wasson, Fitzgerald. Coup de trois buts, Mulvey. Coup de circuit, Fitzgerald. Doubles jeux, Mulvey à Siebert, Olson à Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Montréal 6, Buffalo 2. But sur balles de Pomoroki 3. Retiré au bâton par Foster 3. Ash 4. Retiré au bâton par Foster 3. Pomoroki 1 en 1 manche. L'arbitre, Kimsey, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 2 h. 02.

Deuxième partie.

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Le Montréal est vaincu à la dixième

Buffalo, 20. — Les Royals de Frank Shaughnessy ont commencé une nouvelle série avec les Bisons de cette ville samedi après-midi et la lutte entre ces deux équipes de la Ligue Internationale fut des plus contestées et des plus intéressantes. Montréal a eu l'avantage jusqu'à la septième manche mais à cette époque Frank McGowan frappa un coup simple qui fit compter le point décisif en faveur des Bisons qui gagnèrent par 3 à 2.

Resultat détaillé:

MONTREAL									
Thompson 2b	4	1	2	1	0	0	0	0	0
Sankey, ac	4	1	2	1	0	0	0	0	0
Ripple, cc	4	1	2	1	0	0	0	0	0
Tate, c	4	0	0	0	0	0	0	0	0
King, 3b	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Seeds, cg	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dugas, cd	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Blonsonette, lb	3	1	1	0	2	0	0	0	0
Myllykangas, l	2	0	0	0	2	1	0	0	0
Foster, r	2	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Kimsey	1	0	0	0	0	0	0	0	0
xx-Lewis	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	36	2	7	27	9				

Resultat par manche.

SOMMAIRE

Points comptés sur coups de Blonsonette, Wasson, Fitzgerald. Coup de deux buts, Rippe. Coup de circuit, Blonsonette, Myllikangas. Sacrifices, Olson, Ouble-Jeu, Kline, Mulvey à Siebert. Lancés sur les buts, Buffalo 6, Montréal 2. But sur balles de Myllikangas 1. Retiré au bâton, par Myllikangas 2. Coups sûrs sur balles de Myllikangas 8 en 1 manche. L'arbitre, Foster, a été l'arbitre pendant la partie. Myllikangas, Arbitre Nallin et Hubbard. Temps 1 h. 40.

Deuxième partie.

Le pourcentage

du Montréal

AU BATON

	F.	Ab.	Cs.	2b	3b	C	Pcs	3B
Pomorski	11	23	10	2	0	0	1	506
Appleton	11	23	10	2	0	0	1	435
Ripple	3	122	48	11	0	6	32	39
Thompson	9	128	45	11	2	0	15	353
Kinsley	10	17	5	1	1	0	3	28
Smythe	9	18	5	0	0	0	1	278
Seeds	3	112	31	7	2	0	4	271
Tate	14	43	11	3	0	0	0	267
Sankey	3	123	32	4	1	20	2	250
Dugas	30	118	29	5	1	3	18	246
Biss'nette	30	109	25	3	1	1	13	225

Le congrès des anciens retraits à Saint-Jean

Près de deux mille congressistes — Présidence d'honneur de S. E. Mgr Forget — Les biens ecclésiastiques et les exemptions de taxes — Les vœux du congrès

Saint-Jean, 20. (D.N.C.) — Son Excellence Monseigneur Anastase Forget a, hier matin, ouvert de façon solennelle le congrès des Anciens retraits en offrant pour tous ces congressistes le saint sacrifice de la messe.

Le plus gros contingent des congressistes, venu de Montréal par convois spéciaux, était arrivé à Saint-Jean à 7 h. 45, pour se rendre en un imposant défilé à l'église-cathédrale. Mgr J.-E. Courso, M. le maire Geo. Saint-Germain, et M. Jacques Cartier, président des Anciens retraits de Saint-Jean, avaient reçu les congressistes à la gare.

Malgré la température plus fraîche d'hier matin, près de deux mille retraits remplissaient la cathédrale quand Mgr l'évêque de Saint-Jean, à la fin de la sainte messe, gravit les degrés de la chaire pour souhaiter la bienvenue à tous ces visiteurs. Mgr rappelant l'universaire de sa nomination au siège épiscopal de Saint-Jean, reprit comme thème de son allocution ces mots qu'il y a un an Son Excellence choisissait comme sa devise épiscopale: "Oporet Illum Regnare" — Il faut qu'il règne. Et Mgr Forget montra aux retraits comment c'est bien par eux et avec eux qu'il pourra voir sa devise se réaliser.

Me Jacques Cartier

Le déjeuner, pris en commun dans la cour de récréation du collège, fut suivi à dix heures, de la première séance d'étude tenue dans la vaste salle du garage Lasnier & Gauthier. Sur la tribune élevée au milieu de la salle, prirent place aux côtés de Mgr l'évêque de Saint-Jean, les représentants des clergés laïques et séculiers, et quelques laïques dont Me Jacques Cartier, avocat, président de la Ligue des retraits de Saint-Jean. C'est lui qui, à l'ouverture de cette première séance, offrit à S. E. Mgr Forget les vœux de tous à l'occasion du premier anniversaire de l'élevation au siège épiscopal du premier évêque de Saint-Jean y joignant des remerciements émus pour la fondation d'une maison locale de retraits fermés.

Aux anciens retraits venus de partout et à leurs aumôniers il adressa un éloquent salut de bienvenue. — Vous, dit-il, ce matin à la messe si recueilli et si convaincu riez l'impression d'une petite mais invincible armée en marche vers les victoires définitives que Dieu accorde à ceux qui cherchent d'abord son royaume et sa justice. Il est impossible qu'à ces prières ardentes, ajoute le président, Dieu ne réponde par magnifiquement et n'assure pas dans sa bonté à notre pays, à notre chère province, la sauvegarde et l'épanouissement intégral de la foi de nos pères.

Première séance

Le R. P. Papin Archambault, S. J., l'âme du congrès, fut institué maître de cérémonie et donna le programme de la journée. Le grand sujet d'étude fut: l'esprit de foi. Au cours de la séance du matin, le Dr J.-A. Baudouin, professeur à l'Université de Montréal, dans une première causerie, définît la nature et les caractéristiques de l'esprit de foi.

M. J.-N. April directeur de l'Ecole d'agriculture de Ste-Martinne (Châteauguay), traita ensuite des moyens de préserver et de fortifier cet esprit de foi.

Le Dr Baudouin, voulant parvenir à son exposé de l'esprit de foi, commença par bien définir ce qu'est la foi, parce que, dit le conférencier, "l'esprit de foi, c'est en nous la perfection de la foi. C'est la foi toujours présente, actuelle et active; ou, pour citer le R. P. Archambault, l'esprit de foi, c'est l'exercice habituel, perpétuel et universel de la foi".

Le conférencier poursuivit son exposé en énumérant une longue liste d'occasions où cet esprit de foi doit s'exercer, ou tous doivent vivre leur foi.

M. April, après avoir rappelé aux retraits le devoir qu'a l'homme de pratiquer toutes les vertus, et spécialement la vertu de foi, donna trois grands moyens de développer cette foi: 1) la pratique de l'humilité, pour pouvoir admettre les vérités difficiles de la foi et y

soumettre la volonté; 2) le choix des lectures, pour éviter les mauvaises qui sont un si grand obstacle au développement d'une foi saine, et pour retrouver les bons livres, dont le meilleur est toujours l'Evangile; 3) bien écouter la parole de nos pasteurs, et mieux obéir aux enseignements de l'Eglise. "Écoutons surtout le pape, représentant de Jésus-Christ lui-même, car le dépôt sacré de la révélation a été remis entre ses mains". "La retraite fermée, dit en terminant M. April, est encore le milieu où, mieux que partout ailleurs, ces trois moyens pourront être mis à profit. Sachons en profiter et y revenir souvent".

Faisant suite à ces deux conférences, au moment des suggestions, trois retraits se sont succédé à la tribune: MM. J.-A. Bernier, président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal; Arthur Laramée, avocat, trésorier de la Société St-Vincent de Paul du diocèse de Montréal, et Fernand Boisseau, directeur du journal Debut.

A la fin de cette réunion du matin, les congressistes se dispersèrent dans les différents hôtels et maisons de pension de la ville de Saint-Jean. La coquette et paisible cité connut ce jour-là une activité tout à fait extraordinaire.

La deuxième séance

A deux heures, la salle de réunion regorgeait déjà des congressistes revenus pour la deuxième partie du congrès.

Mgr Forget, qui avait présidé la séance du matin, reprit le fauteuil d'honneur.

La deuxième partie du programme ne fut qu'une application pratique du programme du matin. "Ce que nous dicte l'esprit de foi a) dans la question des biens ecclésiastiques et b) dans la question sociale.

M. Oscar Hamel, notaire, secrétaire de l'Action sociale catholique, de Québec, traita de la première partie, en confierencier pratique, fort de l'appui des statistiques.

L'Eglise et les exemptions de taxes

M. le notaire Oscar Hamel définît l'immunité au point de vue pratique: une exemption de taxes pour les biens ecclésiastiques.

L'Eglise a raison de jouir de cette exemption parce qu'elle est une société divine, indépendante, souveraine, supérieure à l'Etat. De même que les Etats-Unis ne peuvent taxer les biens au Canada parce que nos voisins forment une société différente, ainsi la société civile ne peut taxer la société religieuse qui lui est même supérieure.

L'Eglise, en effet, n'est pas seulement une société d'âmes mais une société composée de gens qui ont de la chair et des os, qui doivent se vêtir, manger et vivre. Les religieux, les religieuses ne logent pas à la belle étoile. Si les biens personnels de ces membres sont taxables, il n'en est pas ainsi des biens d'une communauté, la propriété de l'Eglise.

Ces biens sont de deux sortes. Il y a ceux qui servent immédiatement aux fins de charité, de l'éducation chrétienne et du culte, ou à la formation des ministres du culte. Ils sont exempts de l'impôt.

Dans la deuxième catégorie entrent les biens qui servent à procurer des revenus pour le soutien de personnes religieuses ou de leurs œuvres. Les exemptions varient suivant les taxes. L'Eglise tolère qu'ils soient taxés.

Donc, la loi religieuse établit le principe de l'immunité. Le notaire Hamel ajoute que la loi civile le reconnaît. Elle fait exception cependant pour certaines taxes spéciales. Mais à l'un de ses congrès, l'Union des Municipalités a passé une résolution pour multiplier les taxes spéciales au point qu'il n'y aurait pratiquement plus d'exemption. On taxerait non seulement la valeur du terrain, mais même sur la valeur des constructions. Pour faire suite à cette résolution, des projets de loi ont été présentés à la session de 1934 et 1935. Grâce à la presse catholique, qui a donné le signal, grâce à l'intervention des autorités, M. le premier ministre a été prévenu et il a formellement déclaré que rien ne serait changé, ce qui lui a valu des félicitations chaleureuses.

Du fait de ces taxes spéciales, nos institutions paient néanmoins des sommes énormes. L'orateur montre en troisième lieu que ce serait une absurdité et une injustice d'augmenter les taxes sur les biens ecclésiastiques. On ne taxe pas les biens appartenant aux gouvernements et aux municipalités parce que ces biens appartiennent en définitive aux contribuables et le taxer serait taxer le public, la société. C'est la même raison pour les biens ecclésiastiques: églises, hôpitaux, écoles qui sont au service du public, pour le besoin des intelligences, des âmes et des corps. Les taxes seraient taxer le public, tourner autour d'un cercle vicieux. Ou bien, en effet, les communautés chargeraient pour leurs services, ou bien elles demanderaient plus à l'assistance publique ou à la charité privée. Et ce sera, en définitive le public qui paiera.

Ce serait une injustice. Nos institutions religieuses ont eu le fardeau de la charité publique jusqu'à ces derniers temps, depuis le début de la colonie, sans aucune aide de l'Etat. Elles continuent de recevoir tous les déshérités de la vie du moment que les parents ne peuvent plus les élever. Ces prêtres, religieux ou religieuses, donnent leurs services pour un salaire dérisoire, ce qui fait que l'instruction

coûte moins cher aux parents, de même que l'hospitalisation, etc.

Des chiffres

A l'appui de ces affirmations, le notaire donne des chiffres puisés aux sources officielles. Nous en donnons quelques-uns ci-après. Que coûterait aux parents l'instruction dans les collèges classiques si, au lieu de recevoir \$180 par an et leur pension, les 1100 professeurs de l'année 1934, recevaient seulement \$1000? A la charge du gouvernement, ces salaires représenteraient \$1,100,000, à prélever en taxes. Et la construction et l'entretien des collèges, que représenteraient-ils, s'ils étaient aux frais du gouvernement? Si la pension des élèves ne coûte qu'environ \$240 par an, cela est dû au fait que les professeurs ne reçoivent que \$120 par an.

A \$100 par jour, de traitement pour les 1721 religieux au service de la population de Québec, cela fait annuellement \$628,165. Ce n'est pas un salaire identique à tout le personnel enseignant et hospitalier de la province; vous figurez-vous les millions que devrait payer le gouvernement?

A un autre point de vue maintenant: L'absence de salaire personnel entraîne une économie d'au moins \$100 par jour. La comparaison avec les hôpitaux laïques et ceux des autres provinces représente une plus grande différence. Tout de même, à 4,700 lits, sous direction d'hôpitaux religieux, à \$100 par jour de moins, cela ferait économiser au public une somme annuelle de \$1,700,000.

Chez les aliénés maintenant, la différence entre le coût de la pension annuelle entre Ontario et Québec est de \$150 par aliéné; soit \$1,265,000 par an. Ne serait-ce pas parce que, en Ontario, les seuls salaires du personnel des asiles sont de \$2,280,682, contre \$226,978, dans notre province, (chiffres de 1931) soit une différence de \$1,038,704 par an, économisée au public par le dévouement gratuit du personnel de nos communautés.

Chez les orphelins, la différence approximative moyenne de la contribution du gouvernement en Ontario et Québec est de \$240, soit, pour nos quelque 15,000 orphelins, une épargne allant dans les \$3,600,000, que notre public n'a pas à payer en taxes, et qui est due au don gratuit, au savoir-faire et à l'économie proverbiale de nos communautés.

Il en va ainsi au chapitre des vieillards, des incurables, de tous les hospitalisés.

Le tiers du coût de l'assistance publique est contribué par nos communautés religieuses, et ce en vertu de la loi de l'assistance publique. Ce tiers est fourni par le dévouement gratuit du personnel de nos institutions, par leurs bêtises économiques et par la charité volontaire privée et mises à la disposition de tous les hospitalisés. Le gouvernement et les municipalités ont fourni en 1933-34, chacun \$4,738,540.21. A-t-on pensé que si les communautés ne contribuaient pas pour un tiers, le gouvernement et les municipalités devraient prélever sur le public chacun la somme additionnelle de \$2,369,270?

En résumé, nous pouvons conclure sans hésitation que nos communautés nous sauvent des millions que, sans elles, nous serions obligés de payer.

M. Henri Lessard

M. Henri Lessard, rédacteur au Droit, exposa la deuxième partie de la conférence: l'application de l'esprit de foi dans les rapports sociaux qu'on ne négligeraient entre eux les membres de la société.

De nombreuses théories ont été sur ce point échauffées, dit M. Lessard. Mais de toutes ces théories, une seule doit être suivie par les fidèles, qui ont l'esprit de foi, et c'est la doctrine de l'Eglise, si bien exposée dans ces deux grandes encyclopedes: Quadragesimo anno et Rerum novarum.

Le conférencier conclut donc à l'obligation que nous avons de lire ces enseignements pontificaux, de puiser dans ces solides exposés de la doctrine de l'Eglise la ligne de conduite que nous devons faire nôtre dans le domaine social.

A la suite de ces deux travaux, de nombreuses suggestions furent exposées, par différents retraits qui, tour à tour, présentèrent le R. P. Archambault.

M. Hébert

Ce fut d'abord M. Jos. Hébert, l'organisateur de cette Journée d'étude qui, remerciant Mgr Forget, et ses collègues, au nom des retraits, présenta à Son Excellence, ce groupe de 2,000 retraits comme le plus beau tribut d'hommage qu'il puisse lui payer. Ce fut ensuite M. le juge Amédée Monet, des Sessions de la Paix, de Montréal, et le R. P. Roy, Réponsoriste, qui tous deux, prononcèrent la lecture des encyclopedes, publiées sous formes populaires et de l'évangile.

Les vœux du congrès furent ensuite approuvés dans l'ordre suivant:

Les vœux du congrès

1.—Fidèles à la doctrine de l'Eglise sur les immunités ecclésiastiques, conscients en outre des bienfaits que la société est redevable aux instituts religieux, les retraits, comme catholiques et citoyens, revendiquent l'exemption des taxes pour les biens d'Eglise et protestent contre toute érogation de ce privilège.

2.—Les retraits professent avec les Souverains Pontifes que la question sociale est une question morale et que l'Eglise a le droit et même le devoir de s'en occuper. Ils acceptent donc avec reconnaissance et suivront avec fidélité les directives que leurs évêques et leurs prêtres leur donneront sur cette question.

3.—Emus par le danger du communisme, dont S. Em. le cardinal Villeneuve vient d'affirmer qu'il n'est pas un mythe mais une réalité menaçante au Canada, les retraits demandent aux autorités civiles de s'opposer à ses progrès par les moyens qu'indique le Souverain Pontife dans son encyclique Quadragesimo Anno: la répression de toute propagande parée ou écrite et

Achetez le Mélange "Salada" Orange Pekoe pour une occasion spéciale.

THÉ 'SALADA'

L'adoption de réformes sociales qui refrenent les abus du capitalisme et obtiendront une meilleure répartition des richesses. Ils demandent aussi aux catholiques de combattre ce mal non seulement par leurs paroles, mais surtout par leurs actes en pratiquant mieux la doctrine sociale de l'Eglise. Ils félicitent enfin les œuvres, comme l'Ecole Sociale Populaire, qui mènent actuellement une campagne anticommuniste, vigoureuse et éclairée.

4.—Comme le syndicalisme catholique est un des meilleurs moyens d'aider et de protéger l'ouvrier et qu'il contribue en même temps au maintien de l'ordre social, les retraits auront à cœur d'encourager ce mouvement et de travailler à sa diffusion.

5.—Les retraits s'engagent à réciter chaque jour un "Je vous salue, Marie", les uns pour les autres.

6.—Les retraits s'engagent à lire, d'ici le prochain congrès, le petit catéchisme afin de le bien connaître et l'enseigner au besoin.

7.—Attendu que dans le cours de la présente année il semble certain que nous aurons des élections fédérales et provinciales; il est résolu: 1o que tous les retraits présents prennent l'engagement de se comporter dignement au cours de ces campagnes électorales en ne participant à aucune manœuvre frauduleuse et en ne fréquentant pas les comités où on servirait des liqueurs alcooliques; 2o que tous les retraits s'engagent également à se servir de leur influence afin qu'en autant qu'ils sont concernés, les élections se fassent d'une manière honnête.

8.—Les retraits se réjouissent de l'établissement à Saint-Jean d'une nouvelle maison de retraits fermés et ils offrent à S. E. Mgr Forget leurs félicitations et leurs vœux respectueux.

9.—Les retraits remercient la Ligue des retraits de St-Jean, le supérieur du collège, les autorités civiles et religieuses de leur cordiale et généreuse hospitalité.

L'approbation de ces vœux clôtura la réunion de l'après-midi.

M. le maire Saint-Germain

A 7 h. 30 du soir s'ouvrait la réunion publique. Aux nombreux congressistes vint s'ajouter le public de Saint-Jean, tandis que, par ailleurs, le programme devenait plus officiel.

Comme, le matin, à la messe l'avait fait le premier pasteur de l'Eglise de St-Jean, comme à l'ouverture des séances du congrès l'avait redit le représentant des retraits de St-Jean, ainsi, hier soir, le premier magistrat de la ville exprimait aux visiteurs le plaisir que les citoyens de St-Jean avaient eu à le recevoir. M. le maire Geo. St-Germain, dans son allocution, répétait ainsi, officiellement, le geste qu'il avait fait le matin même, en se rendant à la rencontre des congressistes.

M. Gérard Tremblay

La conférence du soir, la pièce principale au programme, fut donnée par M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail de la province de Québec.

En traitant des bienfaits des retraits fermés, M. Tremblay ne faisait qu'expliquer comment et pourquoi ce mouvement des retraits fermés avait connu un si beau succès.

Le modeste groupe de quelque vingt retraits qui, pour une première fois, suivait dans le diocèse de Montréal, il n'y a pas déjà si longtemps, les exercices des retraits fermés, avait vite grandi et si bien qu'hier soir le conférencier pouvait compter devant lui plus de 2,000 retraits qui se souvenaient.

En développant le sujet de sa causerie, M. Tremblay donnait encore un argument de plus à ce conférencier du matin. M. April, qui avait conseillé la retraite comme moyen de préserver la foi.

Le conférencier donnait encore à ce public de St-Jean venu l'entendre l'explication du succès de ce congrès, où l'on avait vu tant d'étrangers venus de partout, l'âme remplie d'enthousiasme et de foi.

Ces bienfaits, le conférencier les énumère. Ces bienfaits, dit-il, plus d'un les a compris: les autorités religieuses les ont reconnus et sanctionnés.

Ces bienfaits, S. E. Mgr Forget, faisant suite au conférencier, les reconnaissait encore, en tirant, en la qualité de président d'honneur le congrès, les conclusions de cette belle journée catholique.

La Société médicale de Montréal

La dernière réunion de la Société Médicale de Montréal, avant les vacances scolaires, aura lieu le mardi, 21 mai prochain, à 9h. précises du soir, à l'Université de Montréal, sous la présidence de M. le docteur Guy Hamel.

Tous les médecins sont cordialement invités à y assister. Le programme suivant sera présenté: a) Calcification pleurale avec pneumothorax spontané, M. H. Gélinais; b) A propos d'un cas de diabète chez un enfant, M. R. Pépin; c) Réflexions sur l'étude de l'anatomie pathologique en Europe, M. A. Bernier.

La chute du "Maxim Gorki"

L'ACCIDENT FAIT 49 VICTIMES

Moscou, 20 (P.A.) — Le plus gros aéroplane du monde, le Maxim Gorki, l'orgueil des Soviets, s'est abattu après une collision avec un petit avion qui faisait du vol acrobatique. Les 48 personnes qui étaient à bord, ainsi que le pilote de l'autre machine, Blagin, ont été tués.

L'accident est arrivé au-dessus du village de Socol, un faubourg de Moscou, à 12h. 45 du soir, mais, pendant 10 heures, une censure rigide empêcha la nouvelle de se répandre.

Les commissaires du conseil du peuple ont autorisé la construction de trois aéroplanes du même type que le Maxim Gorki.

Ils seront "baptisés" Vladimir Lénine, Joseph Staline et Maxim Gorki, les noms des trois plus grands noms dans l'histoire des Soviets.

Les funérailles de M. Gabias

Les funérailles de M. Maurice Gabias ont eu lieu samedi matin à l'église Sainte-Cunégonde; une foule nombreuse y a assisté, où étaient représentés les gouvernements fédéral et provincial, les autorités municipales et la magistrature. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Lucien Pineault, qui a aussi chanté le service, assisté de MM. les abbés Honoré Signori et Albert Pineault. MM. les abbés P. A. L'Archevêque et Emile Saint-Maurice ont célébré le saint sacrifice aux autels latéraux. Dans le chœur on remarquait MM. les abbés C. F. Dionne, Ernest Rivest, M. Beaudoin, curé de l'Assomption; J. Lapointe, les RR. PP. L. Lantagne, S. J., O. Beaulieu, S.J., et le R. F. Joseph, F.E.C.

Conduisaient le deuil: les deux fils du défunt, Pierre-Maurice et Yves Gabias; son beau-père, M. Pierre Bariteau; ses beaux-frères, MM. Patrice et Sarlo Bariteau, Dollard Turgeon, R. Bergeron, V. Lemieux; ses neveux, MM. A. Laplante, Maurice Bergeron; son oncle, M. P. Lavigne; son cousin, M. Wilfrid Labonté.

Dans le cortège, on remarquait S. H. le maire Camillien Houde, les échevins J. M. Savignac, président, et Ovide Taillefer, membre du comité exécutif; les échevins Eugène Bélanger, H. L. Auger, J. H. Brien, J. Georges Caron, A. Desroches, J. Emile Dubreuil, Alfred Filion, Tancrède Fortin, A. E. Goyette, F. J. Hogan, Henri Jarry, Léo J. McKenna, Joseph Monette, Thomas O'Connell, J. J. A. Pharrand, J. W. Riel, David Rochon, Léon Trépanier, M. Fernand Rinfrel, P. J. A. Cardin, J. H. Dillon, ministre dans le cabinet provincial; Alfred Leclerc, Aurèle Lacombe, M. le juge Amédée Monet, M. J. A. Mercier, Paul Mercier, le maire Joseph Beaubien, d'Outremont; MM. Adrien Beaudry, président de la Commission des services publics; Victor Doré, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal; J. B. A. Méreane, vérificateur en chef de la ville; Etienne Gauthier, greffier de la ville; Camille Tessier, avocat du contentieux municipal; E. Bernadet, surintendant des parcs et terrains de jeux; Hector Perrier et Ernest Gosselin, membres de la Commission scolaire; L. B. Cordeau, président de la Commission des liqueurs; P. A. Longpré, maire de Sainte-Rose; J. A. Lachance, maire de St-Pierre aux liens; A. A. Gardiner, du Canadian National; J. E. Blanchard, directeur des travaux publics; J. P. Filion, censeur des théâtres; les ex-échevins Alfred Legault, G. R. Brunet, J. A. Angri-gnon, J. A. Savard, Georges Vandelac, Oscar Lalonde, H. A. Quintal, le Dr Z. A. Côté, le Dr F. L. Demers, Victor Lévesque, Lionel O. Bell, J. V. Désaulniers, S. D. Vallières, Joseph Mercure, L. H. Pinson-neault.

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

2e jour de la semaine de DUPUIS

Garnissez vos fenêtres à bon compte la haute vogue "HOMESPUN"

Largeur 36" LA VERGE

.39

Pour portières, draperies, c'est l'un des tissus les plus en vogue. Rouille, vert, bleu, jaune, tan à effet de rayures. Ce qu'il y a de plus nouveau et de tout à fait joli pour l'été, studio, etc.

Cinquième (De Montigny)

A qui la chance?

1,000 verges de LINOLEUM incrusté 1.49 La vergée

Coupons de 6 à 25 verges carrées. Très légèrement endommagé, haute qualité de linoléum incrusté. Valeur de 2.05 à 2.25 la vergée carrée. Très spécial chez DUPUIS, mardi.

Cinquième (De Montigny) Plateau 5151 Local 202

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. A. J. DUGAL, v.p. et dir. g. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.

DOMINION OILCLOTH & LINOLEUM CO. LIMITED MONTREAL

Le Linoléum Battleship Dominion répond parfaitement et économiquement aux besoins des hôpitaux en matière de couvre-planchers. C'est un produit supérieur, hygiénique, silencieux et confortable sous le pied, en même temps que facile à entretenir. Les lits et véhicules d'hôpitaux peuvent être roulés à sa surface avec la plus grande facilité et sans bruit. Son entretien est simple et peu coûteux. Le Linoléum Battleship Dominion s'offre en dix-sept coloris et effets, y compris les tapis et marbrés, pour usage dans les édifices publics de tous genres. Demandez la brochure gratuite, "Comment entretenir le Linoléum", ainsi que des renseignements sur le mode de garantie de 5 ans.